



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9515<sup>e</sup>** séance

Mercredi 20 décembre 2023, à 9 h 30  
New York

*Provisoire*

*Présidents :* M. De La Gasca/M. Montalvo Sosa . . . . . (Équateur)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Spasse
Brésil . . . . .	M. França Danese
Chine . . . . .	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
Japon . . . . .	M. Yamazaki
Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
Mozambique . . . . .	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Phipps
Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

### La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2023/941)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 9 h 35.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Afghanistan

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2023/941)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Pakistan et de l'Ouzbékistan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Roza Otunbayeva, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; M. Ramesh Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et M<sup>me</sup> Shaharзад Akbar, Directrice exécutive de Rawadari.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/941, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M<sup>me</sup> Otunbayeva, de M. Rajasingham, de M<sup>me</sup> Akbar et de moi-même, en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Otunbayeva.

**M<sup>me</sup> Otunbayeva** (*parle en anglais*) : Je sais que le Conseil de sécurité a déjà examiné la situation en Afghanistan à plusieurs reprises le mois dernier, notamment en ce qui concerne la situation des femmes et l'évaluation indépendante effectuée par l'Ambassadeur Sinirlioglu (S/2023/856, annexe). Dans un monde où les crises se multiplient, je suis reconnaissante au Conseil de l'attention constante qu'il porte à l'Afghanistan. Les Afghans sont nombreux à me dire qu'ils craignent d'être oubliés, comme cela a déjà été le cas par le passé. J'ai l'intime conviction que mon rôle, et celui de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), est d'empêcher que cela ne se produise.

Nous venons de célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale, le 10 décembre 1948. L'Afghanistan a été l'un des premiers signataires de la Déclaration. Mais aujourd'hui, la situation en matière de droits humains en Afghanistan est principalement caractérisée par la discrimination systémique à l'égard des femmes et des filles, la répression de la dissidence politique et de la liberté d'expression, l'absence de représentation véritable des minorités et la persistance de cas d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture et de mauvais traitements. Malgré la récente libération de deux militantes, un certain nombre de défenseurs des droits humains et de professionnels des médias continuent d'être détenus arbitrairement.

L'absence de progrès dans le règlement des problèmes relatifs aux droits humains est l'un des principaux facteurs à l'origine de l'impasse actuelle. Accepter et s'employer à faire respecter les normes et règles internationales, telles qu'elles sont définies dans les traités de l'ONU que l'Afghanistan a ratifiés, restera une condition non négociable pour obtenir un siège à l'ONU, comme l'a clairement indiqué le Coordonnateur spécial de l'évaluation de la situation en Afghanistan, et comme nous ne cessons de le rappeler à nos interlocuteurs en Afghanistan.

La MANUA entretient un dialogue sur les droits humains avec les autorités de facto. Dans certains domaines, il y a des ouvertures, par exemple en ce qui concerne le traitement des détenus. Nous constatons que nombre des représentants des autorités de facto sont disposés à continuer d'échanger avec la MANUA et à chercher à comprendre les normes relatives aux droits humains. Le dialogue et l'orientation sont favorisés par les conclusions et les recommandations contenues dans les rapports de la MANUA sur les droits humains, dont le plus récent détaille la manière dont les autorités de facto répondent aux plaintes concernant les cas de violence fondée sur le genre, dont sont victimes les femmes et les filles.

La situation humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Un nouvel hiver arrive, au cours duquel plus de 20 millions de personnes dépendront de l'aide humanitaire. Compte tenu de la baisse, cette année, des financements, et, par extension, de l'assistance fournie, de nombreux Afghans dans le besoin seront plus vulnérables qu'ils ne l'étaient l'année dernière à la même époque. Le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires présentera un exposé distinct plus détaillé, mais je tiens à souligner personnellement l'urgence de cette question.

De façon générale, les autorités de facto continuent de maintenir un bon niveau de sécurité. Les engins non explosés restent une préoccupation majeure en Afghanistan, en particulier pour les enfants. Les relations entre la Direction de facto de la coordination de la lutte antimines et l'ONU se sont améliorées, et la suspension limitant toute forme de coopération a été levée en octobre.

La communauté chiite demeure exposée à un risque disproportionné de préjudice. Trois attaques récentes contre des communautés chiites, qui ont fait 39 morts, ont été recensées au cours de la période couverte par le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/941). Toutes ces attaques ont été revendiquées par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan. Trois autres attaques ciblées contre des religieux chiites à Hérat ont fait neuf morts parmi les membres de la communauté chiite.

Dans le même temps, les pays de la région demeurent profondément préoccupés par d'autres menaces éventuelles émanant de l'intérieur de l'Afghanistan. En particulier, le Pakistan reste convaincu que les autorités de facto n'en font pas assez pour contenir le Tehrik-e-Taliban Pakistan, qui a revendiqué d'importantes attaques terroristes récemment commises au Pakistan.

La semaine dernière, je me suis rendue à Islamabad, où j'ai soulevé la question de l'expulsion d'Afghans sans papiers vivant au Pakistan. Nombre de ces Afghans avaient fui après l'effondrement de la république. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés avait émis un « avis de non-retour » vers l'Afghanistan en août 2021 et l'avait renouvelé en février de cette année, invoquant la situation humanitaire et relative aux droits humains dans le pays. Cet avis s'applique à tous les Afghans, quel que soit leur statut juridique. Cette mesure et les raisons qui l'ont motivée ont entraîné une détérioration des relations entre les deux pays. Il est essentiel que les deux parties prennent des mesures pour éviter une nouvelle détérioration et commencent à travailler sur des questions d'intérêt commun. J'en ai fait part aux autorités compétentes à Kaboul et à Islamabad.

En ce début d'hiver, près d'un demi-million d'Afghans sont rentrés au pays. Je me suis rendue à la frontière, où un consortium d'acteurs humanitaires travaille en permanence, aux côtés des autorités de facto, pour fournir une assistance. Cette coopération s'est révélée efficace, et les autorités de facto réagissent avec un grand professionnalisme, malgré le manque de ressources. Les rapatriés sont les plus pauvres parmi les pauvres, et 80 000 d'entre eux n'ont nulle part où aller en Afghanistan. Les conséquences de la situation sur les droits humains des femmes et des filles contraintes de rentrer au pays sont particulièrement graves.

La qualité de l'enseignement en Afghanistan est une préoccupation croissante. La communauté internationale se concentre à juste titre sur la nécessité de lever l'interdiction concernant l'accès des filles à l'éducation, mais la détérioration de la qualité de l'enseignement et de l'accès à celui-ci a également des conséquences néfastes sur les garçons.

De plus en plus d'éléments divers donnent à penser que les filles de tous âges peuvent étudier dans les madrasas. Toutefois, on ne sait pas exactement ce que l'on entend par madrasa, s'il existe un programme d'études normalisé permettant d'aborder des sujets de l'enseignement moderne, ni combien de filles peuvent étudier dans ces madrasas. Le Ministère de facto de l'éducation serait en train de procéder à une évaluation de ces écoles, ainsi qu'à un examen du programme scolaire des établissements publics. Les autorités éducatives de facto continuent de nous dire qu'elles œuvrent à la création des conditions permettant aux filles de retourner à l'école. Mais le temps passe et une génération de filles reste à la traîne. En l'absence d'un programme d'études suffisamment moderne, garantissant une égalité d'accès pour les filles et les garçons, il sera impossible de mettre en œuvre le programme d'autonomie économique élaboré par les autorités de facto.

Dans mon précédent exposé (voir S/PV.9423), j'ai évoqué le problème des changements climatiques en Afghanistan, qui s'aggrave. Depuis, la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a eu lieu à Doubaï, aux Émirats arabes unis. La MANUA a essayé de faciliter la participation d'une délégation technique afghane. Nous n'avons pas pu le faire en raison de complications liées à l'accréditation. L'Afghanistan est l'un des pays les plus touchés par les changements climatiques dans le monde, alors qu'il a le moins contribué à ses causes. Je continue de penser que les autorités de facto doivent participer à ce dialogue mondial.

La lutte contre la crise climatique en Afghanistan doit transcender la politique. Le manque d'eau dû à la sécheresse récurrente a atteint un niveau d'urgence qui est ressenti dans tout le pays, des districts ruraux, où les habitants abandonnent leurs champs par manque d'eau d'irrigation, à la capitale, dont les aquifères sont en grande partie à sec, privant des millions de personnes d'eau potable.

Les Afghans ne peuvent pas faire face seuls à un problème d'une telle ampleur, dont les effets ne se limiteront pas aux frontières de l'Afghanistan. Les autorités de facto ont montré leur volonté de collaborer avec la communauté internationale sur cette question. Elles acceptent

leurs responsabilités dans la lutte contre ce problème, notamment en tenant les engagements pris par l'Afghanistan dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris. J'invite instamment chacun d'entre nous à trouver des moyens d'inclure l'Afghanistan dans les futures réunions sur les changements climatiques.

La lutte contre les stupéfiants est un autre domaine dans lequel les possibilités de coopération sont importantes. Comme l'a déclaré l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les autorités de facto sont parvenues à réduire la culture de l'opium de 95 %, ce qui permet de lever une préoccupation internationale de longue date. À Kaboul, j'ai créé un groupe de travail composé d'ambassadeurs en poste dans cette ville afin de mettre en place des mesures internationales d'aide aux agriculteurs touchés et aux toxicomanes. Il faut cependant que les donateurs et la région accordent plus d'attention à cette question au niveau international.

Je voudrais maintenant évoquer le rapport du Coordonnateur spécial, l'Ambassadeur Sinirlioğlu, et les réflexions de la MANUA sur la marche à suivre. Je me félicite de cette évaluation indépendante. Elle a apporté les éclaircissements nécessaires sur un certain nombre de questions, confirmant les évaluations de la MANUA. Surtout, elle propose un objectif clairement défini : la réintégration complète de l'État afghan dans le système international, en évitant un nouveau cycle de violence et conformément au droit international. Toutes les parties prenantes trouveront matière à redire en ce qui concerne ce rapport, mais je les ai toutes exhortées à se concentrer sur l'objectif général.

À ce propos, nous avons constaté que pour les autorités de facto, la nomination d'un envoyé spécial est inacceptable. Le Ministre des affaires étrangères de facto a expliqué que le bilan à long terme des envoyés spéciaux des Nations Unies en Afghanistan n'était pas positif. De manière générale, la réaction des autorités de facto à ce rapport témoigne d'une préférence pour les approches bilatérales plutôt que multilatérales. Elles arguent que l'interdiction qui frappe l'éducation des filles et du travail des femmes sont des sujets internes, alors qu'elles sont contraires aux obligations en vigueur découlant de traités. Je crains que cette approche ne prolonge l'impasse que l'évaluation est censée éliminer.

À mes yeux, notre future approche doit être motivée par deux éléments.

Premièrement, il faut un consensus international durable et plus précis sur l'Afghanistan. J'espère que nous pourrions atteindre cet objectif à la prochaine réunion des envoyés spéciaux.

Deuxièmement, nous devons exploiter bien davantage la volonté des autorités de facto de dialoguer avec les membres de la communauté internationale. Le dialogue ne constitue pas une légitimation. Il peut servir à exprimer la désapprobation, tout en encourageant le changement. Nous avons souvent évoqué la nécessité de tirer des enseignements de notre collaboration depuis août 2021. L'un des enseignements, à mon avis, est qu'elle n'est tout simplement pas suffisante. Il faut collaborer plus directement avec les autorités de facto, y compris à Kaboul.

Je remercie profondément l'Organisation de la coopération islamique d'avoir organisé la conférence internationale sur les femmes dans l'Islam, rencontre phare tenue le mois dernier à Djedda, en Arabie saoudite. La démonstration de l'unité du monde islamique sur les droits des femmes était essentielle. Au fil du temps, cette démonstration aura des effets positifs et cumulatifs.

Malgré l'impasse sur les droits des femmes, la MANUA a eu des échanges concluants sur le climat, la microfinance, la lutte contre les stupéfiants et la toxicomanie, le déminage, le développement du secteur privé, les droits humains et la gouvernance. Ce sont des questions qui concernent directement la vie de millions d'Afghans. Une assistance technique est nécessaire au niveau opérationnel pour les ministères de facto qui assurent des services dans ces domaines. Les autorités de facto doivent quant à elles comprendre la valeur de l'offre multilatérale qui leur a été faite par le Coordonnateur spécial. Elle rehausse la question de l'Afghanistan alors que d'autres enjeux occupent les priorités internationales, et trace la voie à suivre pour régler définitivement les relations de l'Afghanistan avec la communauté internationale. Toutes les parties devront cependant faire des compromis.

Je continuerai de tout mettre en œuvre, en utilisant l'ensemble des ressources dont je dispose, pour encourager les parties prenantes à choisir un espace où des compromis pourront être trouvés.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Otunbayeva de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Rajasingham.

**M. Rajasingham** (*parle en anglais*) : Les mots peinent à rendre compte de la détresse quotidienne de tant de familles afghanes, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. En cette fin d'année 2023, les besoins humanitaires ne cessent de battre des records : plus de 29 millions de personnes nécessitent une aide humanitaire, soit 1 million de plus qu'en janvier et une hausse de 340 % au cours des cinq dernières années. Des événements récents contribuent

à accroître cette pression. En octobre, trois séismes de magnitude de 6,3 ont frappé la province occidentale de Hérat en seulement huit jours : 40 000 logements ont été endommagés, dont 10 000 ont été entièrement détruits, et 275 000 personnes ont été touchées. Des milliers de familles vivent désormais dans des tentes et des abris de fortune, où elles sont exposées à la chute rapide des températures hivernales. Dans les régions de l'est et du sud, le nombre d'Afghans de retour du Pakistan a considérablement augmenté, après l'annonce par le Gouvernement pakistanais du rapatriement des « étrangers en situation irrégulière » à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Depuis cette date, plus de 450 000 Afghans sont retournés au pays, 85 % étant des femmes et des enfants. Nombre d'entre eux ont été dépouillés de leurs biens, se sont retrouvés désorientés après des jours de voyage et étaient en mauvaise santé à leur arrivée. Ils ont besoin à la fois d'une attention et d'une assistance immédiates à la frontière et d'un accompagnement à plus long terme pour leur réintégration. Leur arrivée soudaine pourrait avoir de lourdes conséquences pour l'ensemble du pays, à moins qu'une aide durable et concertée ne soit fournie avec le soutien de la communauté internationale.

Les besoins des femmes et des filles en Afghanistan ont continué d'augmenter dans des proportions et avec une intensité proportionnelles à la stratégie répressive adoptée par les autorités de facto. Depuis deux ans, les filles et les femmes sont marginalisées dans presque toutes les sphères de la vie publique. Elles se sont vu systématiquement refuser l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, leurs déplacements sont restreints et elles n'ont pas le droit de travailler, y compris dans le secteur humanitaire. Depuis ma dernière intervention au Conseil de sécurité en juin, aucune interdiction ou restriction supplémentaire n'a été imposée aux femmes travaillant pour des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales ou pour l'ONU, mais des efforts ont encore été déployés pour restreindre leur rôle. Ces derniers mois, les autorités de facto ont adressé à plusieurs ONG et organisations dirigées par des femmes une série de lettres officielles leur demandant d'écarter les femmes des postes de direction, notamment des postes de directrice, directrice adjointe et de membre du conseil d'administration, ainsi que des postes de signataires des comptes bancaires. Les partenaires ont aussi signalé le rejet de documents signés par des femmes afghanes ou de projets dont les bénéficiaires étaient des femmes. De plus, certains accords locaux autorisant la participation des femmes afghanes à l'action humanitaire ont été révoqués par les services des autorités de facto après avoir été conclus.

Malgré tout, nous arrivons toujours à un certain degré de coopération pratique avec les autorités de facto à l'échelle locale, ce qui permet aux femmes afghanes de prendre part à l'action humanitaire. À ce jour, au moins 630 accords locaux ont été conclus pour permettre aux femmes afghanes de participer à toutes les activités d'intervention, des évaluations à l'enregistrement, en passant par la distribution, la prestation de services et le suivi. Certains programmes humanitaires qui avaient été initialement suspendus en raison des interdictions ont maintenant repris, et même développé, leurs activités. Une enquête récente menée par des partenaires dans le pays a montré que, depuis janvier, un peu moins d'un tiers des organisations humanitaires et des organisations dirigées par des femmes, employant à la fois des femmes et des hommes afghans, sont aujourd'hui pleinement opérationnelles. Par ailleurs, 43 % des organisations déclarent travailler partiellement avec du personnel afghan, hommes et femmes confondus. La fourniture de l'aide en Afghanistan est certes loin d'être simple ou idéale, mais ces signes montrent qu'une aide fondée sur des principes est à la fois possible et effective.

La communauté humanitaire reste déterminée à fournir cette aide fondée sur des principes. Entre janvier et octobre de cette année, l'ONU et les ONG avec lesquelles nous travaillons en partenariat ont apporté une aide vitale directe à 26,5 millions de personnes, dont 14,2 millions de femmes et de filles. Dans certains secteurs, tels que l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé, l'aide a même augmenté. Des ressources financières adéquates sont nécessaires pour continuer à atteindre les femmes et les filles. Le financement de l'intervention humanitaire accuse un grave déficit de 1,8 milliard de dollars en cette fin d'année.

Dans ce contexte difficile, les dérogations humanitaires prévues par la résolution 2615 (2021) continuent de jouer un rôle crucial. Elles continuent de rassurer, notamment les acteurs commerciaux, quant au fait que la fourniture de biens et de services nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et à l'appui d'activités visant à répondre aux besoins humains fondamentaux, y compris le traitement des opérations financières, n'enfreint pas les sanctions de l'ONU. Cela a été déterminant pour encourager le secteur bancaire à transférer des fonds en Afghanistan et a permis d'atténuer bon nombre des difficultés rencontrées par les organisations humanitaires à la suite des événements d'août 2021. Depuis l'adoption de la résolution 2615 (2021), le nombre d'organismes des Nations Unies et d'ONG faisant état de difficultés pour transférer des fonds en Afghanistan, qui était de 87 % deux mois avant l'adoption des dérogations, a diminué

à environ 50 %, chiffre qui s'est stabilisé. Mais des difficultés subsistent, principalement en ce qui concerne le désengagement des banques face aux risques.

Des travaux importants sont en cours pour déterminer de manière plus précise quels sont les obstacles auxquels sont confrontées les organisations humanitaires, qu'il s'agisse de la devise dans laquelle sont libellés les fonds transférés, de problèmes avec les banques intermédiaires ou de la volonté du système mondial de messagerie financière SWIFT d'accepter les instructions de transfert d'argent vers l'Afghanistan. Les éléments recueillis seront indispensables pour travailler avec les banques et les États à l'élaboration de solutions dans les mois à venir.

Les orientations publiées par plusieurs États Membres ont également contribué à la compréhension des dérogations, notamment le fait que lorsqu'une personne désignée occupe un poste de direction dans un ministère, cela ne signifie pas que le ministère en question est également soumis à des sanctions. Il s'agit là d'un point important car, pour des raisons d'impératif opérationnel, les acteurs humanitaires en Afghanistan doivent effectuer des paiements aux ministères d'exécution, dont certains sont actuellement dirigés par des personnes désignées. Ces paiements comprennent le loyer des locaux et des entrepôts appartenant au Gouvernement ; l'imposition à la source sur les revenus du personnel, les loyers et les fournisseurs des ONG nationales ou internationales ; les visas et les permis de travail pour le personnel des ONG nationales ou internationales ; les droits d'importation ; les droits d'atterrissage payés au Ministère des transports et de l'aviation civile, qui est dirigé par une personne désignée, pour le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies ; et les licences relatives à l'enregistrement des ONG, au matériel de communication et aux taxes municipales, entre autres. Ces obligations s'imposent à nous dans toutes les opérations humanitaires que nous menons dans le monde. Ces paiements doivent être effectués si nous voulons ne serait-ce qu'entamer le processus d'acheminement de l'aide. En outre, faute de s'acquitter de tout ou partie de ces paiements, les acteurs humanitaires s'exposent à de graves conséquences, notamment le gel des comptes bancaires, la fermeture des bureaux et même la perte d'accréditation.

Un autre élément clef de la résolution 2615 (2021) a été de préciser que le versement de fonds ou la remise d'autres avoirs à des personnes ou entités désignées sont autorisés dès lors qu'ils sont nécessaires à la mise en œuvre de programmes humanitaires et de programmes visant à répondre aux besoins essentiels des personnes. Je tiens toutefois à rassurer le Conseil : l'existence de cette dérogation ne signifie en aucun cas que les organisations humanitaires en Afghanistan prennent la question à la

légère. Au contraire, toutes les précautions nécessaires sont prises pour éviter d'effectuer des paiements à des personnes ou entités désignées. Par exemple, en cas de recours à des prestataires du *hawala*, comme les deux tiers de nos partenaires nous indiquent être amenés à le faire à un moment ou à un autre de la chaîne bancaire en raison des problèmes persistants dans le secteur bancaire afghan, des mesures strictes sont prises pour éviter les fournisseurs figurant sur la liste du régime de sanctions créé par la résolution 1988 (2011). De fait, aucun recours à ces entités n'a été signalé. En outre, nos partenaires humanitaires veillent à ce que les paiements correspondent strictement aux modalités des paiements effectués pendant la période de la république. Ces paiements comprennent, par exemple, les paiements en espèces aux fonctionnaires du bureau de l'immigration à l'aéroport pour les visas internationaux ; les paiements par virement bancaire aux ministères d'exécution pour l'imposition à la source au nom du personnel recruté sur le plan national, des propriétaires ou des sous-traitants ; ou les paiements en espèces déposés à la Da Afghanistan Bank pour les licences relatives aux radios à très haute fréquence ou aux véhicules blindés. Tous ces paiements représentent le coût des opérations en Afghanistan, comme c'était le cas avant août 2021. Aucun ne constitue un détournement de l'aide.

J'en viens maintenant plus précisément à la question du détournement de l'aide. Je tiens à être clair sur la situation en Afghanistan. Contrairement à ce que l'on observe fréquemment dans d'autres contextes, comme le pillage d'entrepôts ou le détournement de convois d'aide, il n'y a pas eu de détournement de l'aide en Afghanistan. Si détournement de l'aide il y a eu, ou s'il existe un risque à cet égard, il intervient généralement après la distribution, souvent sous la forme d'une confiscation de l'aide par les autorités ou les responsables locaux. L'aide a tendance à être confisquée pour garantir que tous les membres d'une communauté, et pas seulement les 70 % ou 80 % les plus démunis, reçoivent une certaine forme d'aide. Elle n'est pas destinée à bénéficier aux autorités ou aux responsables eux-mêmes. Ce type de redistribution est une pratique culturelle courante en Afghanistan, et est souvent le fait des communautés elles-mêmes. Cela ne signifie en aucun cas que cette pratique ne pose pas problème et ne constitue pas un détournement de l'aide. C'est peut-être le cas. Mais cela signifie que les mesures d'atténuation et la réponse doivent être adaptées à la nature spécifique de la pratique.

L'autre problème que nous rencontrons dans la distribution de l'aide en Afghanistan a trait aux tentatives d'ingérence des autorités de facto dans la programmation de l'aide. Au cours de l'année écoulée, la volonté des autorités

de facto d'intervenir davantage dans la programmation de l'aide humanitaire s'est sensiblement accrue. Ces tentatives d'ingérence ont contribué à une augmentation de 21 % des obstacles bureaucratiques et administratifs entre janvier et octobre 2023 par rapport à la même période en 2022. Si les formes d'ingérence, telles que l'intervention dans la sélection ou le recrutement des bénéficiaires, les pressions exercées pour modifier les dispositifs de prestation de services établis, la demande de données et d'informations concernant le budget et les contrats du personnel, et la demande de paiement de nouveaux frais, sont les mêmes que celles que nous observons dans d'autres opérations humanitaires à l'échelle mondiale et n'impliquent pas nécessairement un détournement de l'aide, elles compromettent malgré tout notre capacité de travailler d'une manière indépendante et impartiale. Elles entraînent également des retards dans la fourniture de l'aide. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en Afghanistan continue d'œuvrer avec nos partenaires humanitaires pour lever ces obstacles et classer plus précisément les types d'ingérence et la nature du détournement de l'aide. Cela permettra de garantir que les outils que nous déployons pour prévenir et répondre à ces différents problèmes sont les plus appropriés et les plus efficaces possibles.

Les organisations humanitaires prennent très au sérieux leur responsabilité de réduire autant que faire se peut le risque de détournement de l'aide, et nous prenons des mesures strictes pour veiller à ce que l'aide parvienne aux bénéficiaires prévus. Lorsque des cas de détournement de l'aide se produisent, comme dans la province du Ghor, ce qui a été porté à l'attention du Conseil au cours de la séance de juin (voir S/PV.9354), des mesures sont prises immédiatement pour interrompre la distribution jusqu'à ce que les problèmes soient résolus. Les donateurs sont tenus pleinement informés à chaque étape du processus.

L'OCHA vient de lancer *l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. L'Afghanistan reste l'un des pays où les besoins humanitaires sont les plus importants et où nous cherchons à apporter une aide humanitaire au plus grand nombre. Il s'agit là d'un engagement que la communauté humanitaire est déterminée à honorer. Mais nous ne pouvons pas être la solution. Au bout du compte, le peuple afghan a besoin de solutions durables et d'une approche à long terme qui lui permette d'aller au-delà de la simple survie. Il a besoin de solutions qui permettent de soutenir la création de revenus, l'agriculture, la résilience face aux changements climatiques et le rétablissement des services de base. Pour cela, le peuple afghan a besoin et mérite de vivre dans la paix et la stabilité, dans un environnement qui garantisse que chaque Afghan et chaque Afgane puisse

jouir du respect de ses droits humains. J'exhorte le Conseil à poursuivre ses efforts en ce sens.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Rajasingham de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).

Je suis reconnaissant de cette occasion de m'adresser au Conseil de sécurité et de rendre compte des activités récentes du Comité 1988, conformément au paragraphe 56 de la résolution 2255 (2015). Je remercie M<sup>me</sup> Roza Otunbayeva, Représentante spéciale du Secrétaire général, et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) de leur soutien précieux au Comité 1988.

Je remercie également l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et le Secrétariat de leur concours spécifique aux travaux du Comité pour l'application du régime de sanctions établi en vertu de la résolution 1988 (2011), particulièrement au cours de l'année écoulée en Afghanistan. En cette période critique pour l'Afghanistan, le Comité se félicite par avance de poursuivre sa collaboration étroite avec la MANUA et les États de la région en 2024, sous ma présidence du Comité.

À l'entame du présent exposé, je tiens à rappeler que le régime de sanctions a pour principal objectif de dissuader les menaces contre la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan grâce à des mesures comme le gel des avoirs, les interdictions de voyager et les embargos sur les armes. La résolution 2665 (2022) a réaffirmé qu'il faut faire en sorte que le régime de sanctions actuel concoure effectivement à l'action visant à instaurer une paix durable et inclusive en Afghanistan.

Deux ans après la prise du pouvoir par les Taliban, la situation en Afghanistan reste complexe et dynamique. Sur le plan de la sécurité, certains groupes terroristes jouissent à présent d'une plus grande liberté d'action, ce qui accroît la menace terroriste dans les États limitrophes. L'efficacité et la sincérité de certaines dispositions que les Taliban sont apparemment en train de prendre pour affaiblir certains groupes terroristes restent à déterminer. Les combattants terroristes étrangers représentent une menace de l'autre côté des frontières de l'Afghanistan. Les États Membres ont exprimé leur préoccupation quant à la présence de combattants terroristes étrangers abrités par les Taliban.

Bien que les Taliban combattent l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan (EIIL-PK), le groupe est toujours en mesure de perpétrer des attaques de

grande envergure en Afghanistan. Les États Membres estiment que, compte tenu de sa nature et de son objectif bien connu d'établir un califat, l'EIL-PK constitue actuellement la plus grave menace terroriste intérieure en Afghanistan, et jusque dans les pays voisins, en Asie centrale et au-delà. Les liens entre les Taliban et Al-Qaida, ainsi qu'avec le Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP), restent solides. Le TTP a lancé des attaques contre le Pakistan, et certains États Membres ont signalé qu'Al-Qaida était apparemment en train de reconstituer ses capacités opérationnelles.

D'après l'Équipe de surveillance, bien que la production de pavot à opium ait sensiblement diminué cette année, le prix de l'opium a augmenté, tout comme la production de méthamphétamine, filière plus rentable. Plusieurs personnalités talibanes demeurent très impliquées dans la production et le trafic de drogue. Pour une évaluation crédible des perspectives à long terme, il faut impérativement surveiller la prochaine saison des semailles.

Au vu de cette situation complexe, il importe que le régime de sanctions actuel reste un outil adapté et efficace pour contrer les menaces à la paix et à la stabilité en Afghanistan. Selon certaines informations, les Taliban soulèvent constamment la question de la levée des sanctions, mais rien ne donne vraiment à penser que cela pèse beaucoup dans leurs décisions. Les rapports de l'Équipe de surveillance font état de difficultés de taille dans l'application des sanctions imposées en vertu de la résolution 1988 (2011).

Certains États Membres s'inquiètent vivement de la disponibilité croissante de grandes quantités d'armes et de matériel militaire, offerts par divers États Membres aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes avant août 2021, ainsi que de la persistance d'un marché intérieur pour les armes légères et de petit calibre. Des États Membres de la région ont signalé le déploiement d'armes sophistiquées, y compris de calibre OTAN, contre les forces gouvernementales d'États voisins, ainsi que le transfert de telles armes à des entités inscrites sur la liste relative aux sanctions.

L'Afghanistan reste en proie à une crise humanitaire sans précédent. Plus des deux tiers de sa population ont besoin d'aide en 2023. Le mécanisme de dérogation pour raison humanitaire établi en application de la résolution 2615 (2021) a créé les conditions requises pour régler ce problème sans violer les sanctions de l'ONU. Bien que le Conseil encourage ceux qui fournissent une aide humanitaire à réduire autant que possible le détournement de l'aide au profit de personnes ou d'entités inscrites sur la liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011), certains États Membres ont exprimé leur inquiétude face aux tentatives des Taliban de détourner à

leur profit l'aide humanitaire destinée aux familles dans le besoin, en particulier dans les provinces comptant d'importantes minorités ethniques.

La résolution 2665 (2022) a mis l'accent sur la situation économique et humanitaire désastreuse qui règne en Afghanistan et rappelé que les femmes, les enfants et les minorités étaient touchés de façon disproportionnée. La résolution a également fait état de préoccupations concernant l'érosion du respect des droits des femmes, des filles et des minorités. En outre, les restrictions imposées aux Afghanes travaillant pour les Nations Unies et des organisations non gouvernementales sont toujours en vigueur.

S'agissant de l'interdiction de voyager, plusieurs dérogations ont été demandées depuis que le mécanisme précédemment approuvé à cet effet pour les Taliban n'a pas été reconduit en août 2022. Le Comité est favorable aux dérogations à l'interdiction de voyager pour les membres des Taliban inscrits sur la liste des sanctions quand elles sont dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan ou servent des objectifs humanitaires. En 2023, il en a approuvé 16 pour permettre à des membres des Taliban figurant sur la liste relative aux sanctions de se rendre dans huit États Membres. Toutefois, des préoccupations demeurent quant aux voyages non autorisés et aux demandes tardives, ce qui souligne l'importance pour les États Membres de respecter les mesures d'interdiction de voyager.

Dans son quatorzième rapport annuel (voir S/2023/370), l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a recommandé au Comité de mettre à jour les dispositions pertinentes des directives régissant la conduite de ses travaux, s'agissant notamment des procédures relatives aux dérogations, des autorisations à court terme ou en cas d'urgence et des formulaires. Le Comité a décidé de ne pas donner suite à cette recommandation. Je crois comprendre que le Conseil de sécurité en a été informé et en tiendra compte.

Alors que les pourparlers visant à promouvoir la paix et la stabilité se poursuivent, il est de plus en plus nécessaire de continuer à rendre compte des activités des Taliban, ainsi que de celles des personnes et entités visées par le régime de sanctions imposé par la résolution 1988 (2011), de manière à garantir la bonne application des sanctions. À cet effet, la résolution 2716 (2023) a prorogé le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions jusqu'en décembre 2024.

Je souligne l'importance pour les États Membres de coopérer et de partager des informations avec l'Équipe de surveillance, notamment parce qu'en raison de la situation en Afghanistan, celle-ci est tributaire de sources d'information extérieures. J'exhorte tous les États

Membres, y compris leurs services de renseignement et de sécurité, à respecter les dispositions des annexes aux résolutions 2255 (2015) et 2611 (2021), à tenir des consultations confidentielles avec l'Équipe de surveillance et à renforcer l'application des sanctions.

Une fois encore, je suis reconnaissant de cette occasion de m'adresser au Conseil pour lui communiquer des informations actualisées sur les travaux du Comité 1988 et les difficultés que nous rencontrons dans le contexte actuel.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Akbar.

**M<sup>me</sup> Akbar** (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante de la possibilité qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil de sécurité.

Je m'appelle Shaharзад Akbar. Je suis une défenseuse des droits humains et la Directrice exécutive de Rawadari, une organisation de la société civile afghane qui rend compte de la situation des droits humains, notamment ceux des femmes, des filles et des groupes marginalisés, depuis la prise de contrôle de l'Afghanistan par les Taliban en août 2021.

Aujourd'hui, je souhaite faire part au Conseil des tendances que nous observons sur le terrain en Afghanistan, de ce qu'elles nous disent de la vision des Taliban pour le pays, et surtout de ce que cela implique en termes de mobilisation internationale, y compris de la part du Conseil de sécurité, à l'avenir. Depuis le retour au pouvoir des Taliban, nous avons constaté un schéma alarmant de violations des droits humains dans tous les domaines. Nous avons été témoins de la répression des droits des femmes dans absolument tous les domaines de la vie, allant de l'éducation et du travail à la circulation et à la participation à la vie publique, une répression si répandue et systématique que des experts internationaux l'ont qualifiée d'apartheid sexiste. Ces restrictions sont appliquées au quotidien de manière de plus en plus systématique, avec une augmentation des châtiments corporels infligés en public et un nombre croissant de décrets limitant les droits et libertés des femmes, dont le nombre s'élève aujourd'hui à 90. Les promesses des Taliban d'un gouvernement inclusif, du respect des droits des femmes et du caractère temporaire de toutes ces restrictions se sont révélées être des mensonges.

Nous avons assisté à une répression brutale de l'espace civique, de la liberté d'expression et des médias, ainsi que des défenseurs des droits humains. Le Centre

des journalistes d'Afghanistan a signalé 99 cas de violation de la liberté de la presse en 2023, dont 41 arrestations et poursuites pénales visant des journalistes. Au moins deux défenseuses des droits humains, Manizha Sediqi et Parisa Azada, qui ont été prises pour cible en raison de leur militantisme, sont toujours en détention.

Malgré la déclaration d'une amnistie générale, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et des organisations de la société civile comme la nôtre ont documenté les meurtres d'anciens membres des forces de sécurité et d'anciens fonctionnaires, qui n'ont à ce jour pas fait l'objet d'une enquête. Nous avons été témoins d'attaques ciblées, de déplacements forcés et de la marginalisation de différents groupes religieux et ethniques en Afghanistan, tels que les Hazara, les Ouzbeks, les Turkmènes et les Tadjiks, qui n'ont aucune véritable représentation au sein de l'Administration de facto. Les Taliban ont également exclu les érudits religieux chiites des conseils provinciaux d'oulémas.

En outre, le système judiciaire indépendant et la Commission afghane indépendante des droits humains ont été démantelés ; l'indépendance d'autres institutions juridiques, telles que l'Association indépendante du barreau afghan, a été sapée ; et les femmes, les chiites et d'autres juges et juristes non Taliban ont été remplacés, ce qui a entraîné une impunité généralisée et porté atteinte à l'état de droit.

Que nous révèlent ces tendances ? Les violations systématiques que je viens de décrire illustrent la vision destructrice que les Taliban ont pour l'avenir de mon pays. Dans cette vision-là, il n'y a pas d'état de droit. Dans cette vision-là, il n'y a pas de dissidents, pas de défenseurs des droits humains et pas de médias indépendants. Dans ce monde-là, il n'y a pas d'éducation de qualité et complète et, par conséquent, pas de prospérité économique. Il n'y a pas de bulletins de vote ni de respect pour le droit des citoyens de choisir.

Dans ce futur-là, le Gouvernement afghan est presque entièrement composé de Taliban éduqués dans des madrassas et d'une loyauté sans faille envers leur chef. Les femmes et les groupes ethniques, linguistiques et religieux marginalisés n'ont aucun rôle à jouer dans l'exercice du pouvoir et la prise de décision. Dans cette vision-là, les femmes sont moins humaines que les hommes. L'éducation des femmes ne compte pas. Leur place est à la maison. Elles ne jouent aucun rôle dans la prise de décision ou la gouvernance. Elles sont constamment surveillées et maintenues en place par leurs propres fils et proches masculins, les chauffeurs de taxi, la police

religieuse et l'ensemble du dispositif des autorités de facto. Lorsqu'elles sont l'objet de violences et d'exactions, les femmes n'ont d'autre choix que de les supporter ou de mourir. Alors, je demande au Conseil : la communauté internationale est-elle prête à tolérer cet avenir ?

Je voudrais maintenant présenter une autre vision. Nous, la majorité des Afghans, voulons un pays égalitaire, pacifique et prospère. Nous voulons un pays qui ne soit pas en guerre contre ses femmes et ses filles. Nous voulons un pays qui accepte avec joie sa richesse ethnique, linguistique et religieuse. Et nous voulons un pays qui respecte les droits humains de tous les Afghans. Les Taliban ont montré leur vrai visage à la communauté internationale. Et nous, les Afghanes, avons dit à la communauté internationale ce que nous voulions. Le Conseil doit décider s'il veut appuyer notre vision d'un Afghanistan pacifique, égalitaire, diversifié et démocratique ou la vision des Taliban, qui viole la Charte des Nations Unies et les valeurs fondamentales que le Conseil prétend défendre.

À l'heure actuelle, ce sont les Taliban qui définissent les règles du jeu, et les organisations humanitaires, l'ONU et la communauté internationale sont obligées de les respecter pour pouvoir négocier de modestes concessions. Il est paradoxal de constater que, bien que nous ayons insisté sur le fait que l'aide humanitaire ne doit jamais être soumise à des conditions, ce sont les Taliban qui ont imposé des conditions à l'action de l'ONU et des organisations humanitaires en interdisant aux Afghanes de travailler dans la plupart des secteurs. Et malheureusement, l'ONU et les acteurs humanitaires ont obtempéré.

Soyons clairs : l'Afghanistan a besoin d'une aide internationale continue et accrue. Nous devons également continuer d'étudier les moyens d'alléger la pression économique qui pèse sur les Afghans ordinaires sans que les Taliban en profitent. Cependant, la situation en Afghanistan ne se résume pas à la crise humanitaire. Il s'agit d'une crise politique, de sécurité et, plus fondamentalement, d'une crise des droits humains, et nous avons besoin que le Conseil de sécurité indique clairement que les droits humains, en particulier les droits des femmes, seront au cœur des prochaines mesures prises par la communauté internationale en Afghanistan. Je formule donc les recommandations suivantes à l'intention du Conseil.

Premièrement, alors que le Conseil délibère sur la manière de donner suite aux recommandations formulées dans l'évaluation indépendante de l'Afghanistan demandée par la résolution 2679 (2023) (S/2023/856, annexe), il est essentiel de noter qu'aucune mesure ne doit contredire les recommandations répétées par de nombreuses Afghanes

prescrivant d'éviter toute collaboration avec les Taliban, de ne pas reconnaître les Taliban ni de leur accorder un siège à l'ONU tant que leur discrimination systématique à l'égard des femmes et des filles se poursuivra. L'établissement d'une feuille de route pour une collaboration alors que les atteintes commises par les Taliban se multiplient envoie un message selon lequel on peut se passer des droits des femmes. C'est pourquoi j'exhorte le Conseil à ne pas approuver systématiquement toutes les recommandations du rapport sans établir des garanties claires et explicites pour protéger les droits fondamentaux des Afghanes, y compris leur participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité à toute prise de décision ou à tout nouveau mécanisme, tel que la création d'un poste d'Envoyé spécial des Nations Unies ou des réunions plus larges d'Envoyés spéciaux convoquées par l'ONU, à l'avenir.

Je demande au Conseil de déclarer clairement qu'aucune normalisation des relations avec les Taliban ne sera possible sans une levée rapide de toutes les restrictions aux droits des femmes, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2681 (2023), et sans le respect par l'Afghanistan des obligations que lui impose le droit international, notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela doit constituer un impératif collectif pour les États Membres, les organismes des Nations Unies et tous les acteurs humanitaires, et doit être au cœur des débats sur tous les autres domaines concernant l'Afghanistan, y compris la sécurité, l'économie, le développement, la lutte contre le terrorisme, les stupéfiants et les migrations. Il est également essentiel que les prochaines étapes ne soient pas en deçà des exigences déjà formulées par le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, j'invite le Conseil à appuyer toutes les voies permettant de faire régner la justice et de garantir l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains commises par les Taliban, notamment en introduisant devant la Cour internationale de Justice une instance contre l'Afghanistan pour violation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en créant un mécanisme international indépendant d'établissement des responsabilités concernant l'Afghanistan.

Troisièmement, j'exhorte les États Membres et les autres organismes compétents des Nations Unies à qualifier le traitement des Afghanes par les Taliban de persécution fondée sur le genre et d'apartheid sexiste, et à enquêter à ce sujet. En outre, l'apartheid sexiste doit être inclus dans le traité sur les crimes contre l'humanité actuellement à l'étude.

Quatrièmement, il est essentiel que la MANUA, en tant que principale présence des Nations Unies dans le pays, conserve et mette en œuvre l'intégralité de son mandat actuel, en particulier les tâches de surveillance et de plaidoyer pour le respect des droits humains et de protection des personnes à risque.

Enfin, la communauté internationale doit accorder la priorité à l'octroi d'une aide aux défenseurs afghans des droits humains et à la société civile, tant à ceux qui ont été contraints à l'exil qu'aux courageux militants qui restent dans le pays, en accélérant la réinstallation des personnes menacées, en finançant l'action civique en Afghanistan et en continuant de consulter utilement les diverses communautés afghanes de défense des droits humains.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Akbar de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale Otunbayeva et le Directeur Rajasingham, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'avoir fait le point sur la situation. Je remercie également M<sup>me</sup> Shahar-zad Akbar de ses remarques sur la situation désastreuse des Afghanes. Je remercie aussi l'Ambassadeur De La Gasca, de l'Équateur.

Plus de deux années se sont écoulées depuis la prise de pouvoir par les Taliban en 2021, et l'intérêt de la communauté internationale pour l'Afghanistan semble s'estomper progressivement. Pourtant, la situation humanitaire et des droits humains, ainsi que la situation politique, restent désastreuses. L'économie s'est plutôt stabilisée, mais elle n'a atteint qu'un niveau d'équilibre très bas. Si l'enquête menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a révélé une nette diminution de la culture de l'opium, ce dont on ne peut que se réjouir, les populations rurales qui dépendaient de l'économie de l'opium ont désormais besoin d'une aide plus importante. Si les conditions de sécurité se sont globalement améliorées, les attaques terroristes sporadiques sont alarmantes.

Les puissants séismes qui ont frappé l'Afghanistan au début du mois d'octobre ont causé d'énormes dégâts et fait de nombreuses victimes dans la province d'Hérat. Je voudrais présenter mes condoléances aux personnes qui ont perdu des membres de leur famille et des êtres chers. Le récent afflux massif d'Afghans en provenance du Pakistan suscite également des inquiétudes sur le plan humanitaire.

Il va sans dire que nous demeurons très préoccupés par la situation des droits humains des femmes et des filles. Le Japon exhorte les Taliban à revenir sur les restrictions qu'ils ont imposées à la liberté des femmes et des filles afin de garantir leur participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité, comme cela est demandé dans la résolution 2681 (2023).

La communauté internationale doit maintenir et renforcer son engagement en faveur de l'Afghanistan. La population du pays doit être dotée de moyens d'agir grâce au renforcement de la coopération et de l'appui international. En ce qui concerne le Japon, son ambassade à Kaboul n'a de cesse d'exhorter directement les Taliban à mettre fin à leurs politiques répressives, à écouter la voix du peuple et à nouer des relations constructives avec la communauté internationale. Dans le même temps, nous agissons en coordination avec les Taliban pour réaliser des progrès sociaux et économiques, et nous apportons une aide au peuple afghan. Dans le cadre de ses efforts, le Japon a récemment annoncé une aide d'environ 58,4 millions de dollars qui sera fournie principalement par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies pour aider le peuple afghan, qui est confronté à une crise humanitaire multiforme.

À cette occasion, je voudrais évoquer l'évaluation indépendante, qui a été présentée au Conseil par le Coordonnateur spécial Sinirlioglu conformément à la résolution 2679 (2023). Le Japon se félicite de cette évaluation exhaustive, en particulier de l'accent mis sur le dialogue et la nécessité de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance avec les Taliban. Je suis convaincu que l'évaluation constituera une bonne base pour les discussions sur la voie à suivre. La communauté internationale doit maintenant reconnaître qu'il convient de renforcer l'action internationale de manière plus cohérente, plus coordonnée et plus structurée et veiller à ce que les recommandations issues de l'évaluation soient efficacement mises en œuvre.

Dans ce contexte, je salue l'intention exprimée par le Secrétaire général, dans son dernier rapport (S/2023/941), de convoquer la prochaine réunion des envoyés spéciaux. Le Japon participera activement à cette importante conférence afin de définir une stratégie internationale coordonnée en ce qui concerne l'Afghanistan. Nous estimons également qu'il convient de nommer un envoyé spécial ou une envoyée spéciale des Nations Unies afin de faciliter le dialogue entre les parties prenantes concernées, comme le recommande l'évaluation indépendante. Je tiens à souligner que le rôle et l'expertise de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

(MANUA) restent d'une importance capitale, et je suis certain que l'envoyé spécial ou l'envoyée spéciale des Nations Unies et la MANUA collaboreront étroitement et que leurs rôles seront complémentaires.

La position des Taliban à l'égard de l'évaluation indépendante est également importante. J'encourage la Représentante spéciale du Secrétaire général et la MANUA à continuer de communiquer avec les Taliban à ce sujet. L'ambassade du Japon à Kaboul contribuera aussi activement à communiquer l'esprit de l'évaluation indépendante.

Pour terminer, j'insiste sur le fait que le Japon, corédacteur sur ce dossier, continuera de s'occuper de cette question afin de garantir la paix, la stabilité et la prospérité au peuple afghan.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Otunbayeva de son précieux exposé, et puisqu'il s'agit de notre dernière séance en tant que corédacteurs sur ce dossier, je voudrais également saluer son engagement sans faille en faveur de l'Afghanistan et de son peuple, ainsi que sa direction solide de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Je l'assure que les Émirats arabes unis continueront de l'appuyer fermement dans son rôle et ses efforts vitaux en Afghanistan. Je remercie également les intervenants de leurs exposés instructifs.

Dans l'exercice de nos responsabilités dans ce dossier au cours de l'année écoulée, nous nous sommes attachés, aux côtés de notre partenaire, le Japon, à construire et à maintenir l'unité du Conseil de sécurité. De notre point de vue, il est vital que cette unité soit maintenue et qu'elle s'articule autour d'une stratégie internationale efficace à l'égard de l'Afghanistan.

Deux ans et demi se sont écoulés depuis la chute de Kaboul.

Les femmes et les filles afghanes continuent de voir leurs droits gravement bafoués. Pour ne citer qu'un exemple, selon le récent rapport de la MANUA sur la réponse aux violences sexuelles et fondées sur le genre, les femmes victimes de ce type de violences sont envoyées en prison, parce que les autorités affirment qu'il n'y a pas d'autres moyens de les protéger.

La situation en matière de sécurité reste précaire et est marquée par des incidents transfrontaliers très inquiétants. Il y a une semaine, un attentat terroriste, revendiqué par le Tehrik-eTaliban Pakistan, a visé un poste de police pakistanais proche de la frontière, et a fait 23 morts et 32 blessés parmi les agents de police.

En outre, l'économie afghane, déjà fragile et en contraction, est menacée par la réduction de l'aide financière. Le tremblement de terre survenu en octobre à Hérat a aggravé les besoins humanitaires dans un pays où les deux tiers de la population continuent d'avoir besoin d'aide.

Rien de tout cela n'est viable, et d'une manière générale, la situation doit évoluer vers une trajectoire différente, placée sous le signe de l'espoir et du développement. L'Afghanistan mérite mieux.

Cette année, nous avons voté à l'unanimité pour renouveler le mandat de la MANUA, pour demander la réalisation d'une évaluation indépendante et pour défendre les droits fondamentaux des femmes et des filles afghanes (voir S/PV.9283). Malgré les divergences qui empêchent parfois cet organe de prendre les mesures nécessaires, ce dossier a fait l'objet d'une unité incontestable. Tous les 15 membres ont réaffirmé l'engagement de la communauté internationale en faveur du présent et de l'avenir de l'Afghanistan et de son peuple, en particulier de ses femmes et de ses filles. Nous ne les avons pas laissées tomber, et nous continuerons d'appuyer les mesures qui seront prises à l'avenir.

Avec la présentation de l'évaluation indépendante demandée dans la résolution 2679 (2023), nous disposons désormais d'un plan pour une approche qui offrirait de l'espoir aux Afghans ordinaires. Bien que l'évaluation ne soit pas une panacée, elle propose une approche constructive, vu que le statu quo n'a abouti à rien. Les mesures proposées qui sont considérées comme immédiatement applicables comprennent des dispositions telles que l'appui aux moyens de subsistance agricoles, l'amélioration du secteur de la santé et une assistance en matière de gestion de l'eau. Compte tenu des besoins énormes dans le pays et du montant limité de l'aide disponible, il est très difficile de s'opposer à ce type d'activités.

Si nous abhorrons et rejetons fondamentalement les restrictions imposées aux femmes et aux filles, nous sommes dans le même temps convaincus que refuser de fournir une aide destinée à répondre aux besoins humains fondamentaux va à l'encontre de notre engagement envers l'Afghanistan et son peuple et de notre impératif humanitaire. Bien entendu, même si le Conseil approuve cette approche, et nous espérons qu'il le fera, nous ne devons pas nous bercer d'illusions quant au chemin qui nous attend. Ce processus ne sera ni facile ni rapide. Mais l'essence même de la voie définie par le Coordonnateur spécial est qu'elle met en évidence ce que les deux parties peuvent tirer d'une collaboration mutuelle et fondée sur des principes.

Nous venons de clôturer la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aux Émirats arabes unis, et cette conférence a mis en lumière, comme jamais auparavant, les liens qui existent entre le climat et la stabilité. Les changements climatiques en Afghanistan ne mettent pas seulement en péril sa population, mais ont également de graves répercussions au-delà de ses frontières. La sécheresse actuelle entraîne une baisse des rendements agricoles, provoque des différends autour de l'accès à l'eau, empêche les enfants d'aller à l'école et pousse les habitants à quitter leur foyer. Dans un pays où les besoins humanitaires sont les plus importants au monde et où 80 % des moyens de subsistance dépendent de l'agriculture, les effets déstabilisants des changements climatiques peuvent être dévastateurs.

C'est pourquoi les Émirats arabes unis ont aujourd'hui le plaisir d'annoncer qu'ils parraineront le poste de conseiller ou de conseillère pour la sécurité climatique au sein de la MANUA. La personne occupant cette fonction sera chargée de recenser les risques climatiques et d'élaborer des stratégies appropriées pour y faire face, afin de réduire les vulnérabilités liées au climat. Toutefois, pour lutter efficacement contre les risques de sécurité liés au climat en Afghanistan, les autorités de facto devront bénéficier d'un engagement et d'une assistance technique sur mesure, comme le propose justement l'évaluation indépendante.

Malgré le travail crucial accompli par la MANUA et les divers efforts déployés par les États Membres, il subsiste un fossé énorme entre la réalité de l'Afghanistan et les aspirations de son peuple. Ce fossé ne sera pas comblé si nous persistons dans une approche qui a échoué. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent apporter leur appui à un processus pragmatique fondé sur des principes, à même d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance de tous les Afghans. L'isolement de l'Afghanistan, l'implosion de son économie, l'aggravation des tensions aux frontières, l'appauvrissement des agriculteurs et l'implantation du terrorisme ne sont dans l'intérêt de personne, et surtout pas les femmes et les filles afghanes, qui doivent être associées aux efforts visant à définir leur propre destin et celui de leur pays.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : J'aimerais moi aussi tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M<sup>me</sup> Otunbayeva, notre collègue du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Rajasingham, et M<sup>me</sup> Akbar de leurs exposés.

Le Nouvel Agenda pour la paix souligne l'éducation comme une des voies de développement éprouvées, qui renforcent le contrat social et la sécurité humaine. En Afghanistan, 84 234 diplômés de l'enseignement secondaire ont participé à l'examen d'entrée à l'université cette année. Parmi eux, pas une seule femme. Je le répète, pas une seule femme n'était parmi les 84 234 lycéens ayant la perspective d'aller à l'université. En même temps, nous constatons qu'à moyen terme, le scénario économique le plus probable pour le pays est celui d'une récession, accompagnée d'une augmentation de la pauvreté. Le développement économique de l'Afghanistan est inconcevable sans la contribution des femmes. Qu'elles soient cheffes d'entreprise, entrepreneures ou salariées, les Afghanes sont indispensables à la prospérité du pays. La réunion organisée selon la formule Arria le 11 décembre à notre mission l'a confirmé une fois de plus : l'Afghanistan ne pourra atteindre une stabilité, une sécurité et une prospérité durables qu'avec la participation pleine et entière des femmes.

La communauté internationale doit se doter d'une stratégie commune et agir dans l'unité, et nous venons de l'entendre, le Conseil a été uni et il doit le rester. L'évaluation indépendante que le Secrétaire général nous a soumise (S/2023/856, annexe) offre l'occasion d'élaborer une telle approche stratégique. Nous soutenons les corédacteurs japonais et émirien dans leurs efforts pour trouver une voie à suivre. Pour la Suisse, outre l'inclusion des femmes dans tous les processus et activités, deux autres aspects seront essentiels.

Je fais référence, d'une part, et nous l'avons entendu, au retour forcé massif d'Afghans depuis le Pakistan, dont 60 % sont des enfants. Cela représente un énorme défi pour un système économique et humanitaire déjà fortement éprouvé. La Suisse reconnaît les immenses efforts des pays voisins pour accueillir ces réfugiés. Dans le même temps, nous rappelons les obligations du droit international, y compris le droit international des réfugiés, et la nécessité de solutions politiques durables. Sur ce dernier point, nous sommes reconnaissants à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour son engagement et soutenons pleinement celui-ci. Ces événements migratoires soulignent aussi l'importance du contexte régional plus large de l'Afghanistan. Il est nécessaire que les États de la région soient étroitement impliqués dans tous ces efforts.

D'autre part, il s'agit des questions climatiques. Il y a une semaine, le Groupe informel d'experts du Conseil sur le climat et la sécurité s'est réuni pour discuter de la situation en Afghanistan. À cette occasion, la MANUA

a mis en lumière l'ampleur de l'impact des changements climatiques sur le pays, que ce soit sur le plan humanitaire ou concernant les moyens de subsistance de la population. Il est donc essentiel que nous intensifions nos efforts sur cette question, notamment au vu de ses impacts régionaux et globaux. La Suisse est également favorable à l'examen de l'engagement international sur ce sujet, dans le cadre du suivi de l'évaluation indépendante.

À l'occasion de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme Volker Türk nous a rappelé que nous devons reconstruire une dynamique d'espoir. Pour l'Afghanistan, nous pourrions trouver l'espoir dans la perspective d'un pays où les droits humains et les libertés fondamentales de chaque individu sont respectés, et où vivre en sécurité, à l'abri de la peur, est garanti. Les possibilités d'éducation pour toutes et tous, mais surtout pour les femmes et les filles, sont un ingrédient clef de cette dynamique d'espoir pour un Afghanistan stable, sûr et prospère. La Suisse reste déterminée à poursuivre, avec les membres du Conseil, son soutien actif à l'Afghanistan. Nous continuons également à soutenir la MANUA et son travail indispensable sur le terrain.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés très riches en informations la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M<sup>me</sup> Otunbayeva, l'Ambassadeur De La Gasca, M. Rajasingham et M<sup>me</sup> Akbar. Je remercie également toute l'équipe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) de son travail et de son engagement en faveur d'un Afghanistan stable, prospère, inclusif et sûr.

Je voudrais mettre l'accent, dans mes observations d'aujourd'hui, sur trois questions urgentes : la situation des femmes et des filles, l'accès humanitaire et l'évaluation indépendante de l'ONU sur l'Afghanistan (S/2023/856, annexe).

Premièrement, le rapport de l'ONU publié en décembre (S/2023/941) sur la situation des Afghanes donne un aperçu concret de la sombre réalité à laquelle sont confrontées les femmes en Afghanistan. Le rapport indique clairement que les Afghanes exhortent l'ONU à insister auprès des Taliban sur la nécessité d'inclure les femmes dans tous les secteurs de la société. Les États-Unis entendent leurs demandes et n'envisageront aucune mesure tangible en vue de la normalisation des relations avec les Taliban tant que les femmes et les filles n'auront pas véritablement accès à l'éducation, au marché du travail et à d'autres aspects de la vie sociale et politique. D'ailleurs, la

communauté internationale dans son ensemble a dénoncé ces restrictions indéfendables. Nous avons également été découragés par le tableau qui a été dressé dans le rapport de la MANUA publié en décembre concernant le traitement des plaintes pour violence à l'égard des femmes et des filles fondée sur le genre. Le rapport souligne les difficultés auxquelles se heurtent les Afghanes, femmes et filles, lorsqu'elles tentent de signaler les cas de violence fondée sur le genre. Le rapport relève également que l'insuffisance du nombre de policières dans certaines unités entrave davantage l'accès des femmes et des filles à la justice.

Deuxièmement, l'environnement opérationnel difficile créé par les Taliban fait obstacle à l'accès à l'aide humanitaire, notamment en raison des restrictions imposées au personnel humanitaire féminin. Les États-Unis sont déterminés à fournir une assistance aux personnes qui en ont le plus besoin. Depuis 2021, nous avons fourni une aide d'un montant de plus de deux milliards de dollars. Nous devons impérativement être conscients que l'aide humanitaire à elle seule ne suffit pas. C'est pourquoi les Taliban doivent revenir sur leurs politiques qui empêchent les femmes de contribuer à l'économie afghane. En ce qui nous concerne, nous travaillerons en collaboration avec les donateurs, les banques multilatérales de développement et d'autres partenaires pour appuyer des interventions durables qui favorisent la création de moyens de subsistance, y compris pour les Afghanes.

Troisièmement, nous nous félicitons de l'évaluation indépendante de l'ONU sur l'Afghanistan. Nous souscrivons aux recommandations figurant dans le rapport concernant la nomination d'un envoyé(e) spécial(e) des Nations Unies et la mise sur pied d'un groupe de contact international. L'envoyé(e) spécial(e) des Nations Unies et le groupe de contact joueront un rôle important dans l'élaboration d'une feuille de route garantissant que l'Afghanistan respecte ses obligations internationales. Ils viendront également compléter l'action menée par la MANUA pour s'acquitter de sa mission consistant à promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan.

Les membres du Conseil de sécurité doivent continuer à œuvrer de concert pour faire pression sur les Taliban pour qu'ils inversent leur trajectoire destructrice. Les Taliban doivent engager un dialogue sérieux avec le peuple afghan afin d'appuyer ses aspirations, de mettre un terme aux atteintes aux droits humains et de permettre à l'aide de parvenir aux personnes qui en ont besoin. Nous espérons vivement poursuivre notre coopération avec les membres du Conseil pour faire progresser nos objectifs communs en Afghanistan.

**M. Spasse** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés éclairants la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M<sup>me</sup> Otunbayeva, le Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Rajasingham, la Directrice exécutive de Rawadari, M<sup>me</sup> Akbar, et l'Ambassadeur De La Gasca, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).

La situation générale en Afghanistan demeure un sujet de grave préoccupation qui nécessite davantage d'attention et d'action de la part de la communauté internationale. Depuis des années, la population afghane subit la violence et la discrimination et est privée de ses droits les plus fondamentaux. Les femmes et les filles continuent d'être exclues et effacées de la vie publique. Les Taliban ont déjà institutionnalisé la discrimination et la violence fondées sur le genre généralisées et systématiques à l'égard des femmes et des filles. En conséquence, les femmes et les filles d'Afghanistan vivent dans un régime d'apartheid. La poursuite des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements visant d'anciens fonctionnaires et des membres des anciennes Forces nationales de défense et de sécurité afghanes demeure profondément préoccupante. Les cas de torture et de traitements inhumains dans les centres de détention, ainsi que les violations des droits humains, restent largement impunis. Cette culture d'impunité nous montre une fois de plus le vrai visage des Taliban. Ils avaient promis de mettre en place des dirigeants plus inclusifs et moins répressifs, mais ont fini par faire exactement le contraire. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le sort tragique de la population afghane, qui est quotidiennement confrontée à des difficultés et à des incertitudes unimaginables. Il est indispensable de donner la priorité à la protection des civils, de faire respecter les droits humains et de s'attaquer aux causes profondes du conflit en promouvant un développement inclusif et durable en Afghanistan.

L'instabilité en Afghanistan risque de se propager aux pays voisins, ce qui aggraverait les tensions et l'insécurité régionales. Il est évident que la situation en Afghanistan n'est pas une simple question intérieure, mais qu'elle a des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Nous comptons sur les autorités de facto pour contrôler, atténuer et prévenir les menaces à la stabilité régionale et mondiale en prenant toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher que le sol afghan ne soit utilisé pour menacer ou attaquer tout autre pays, pour planifier ou financer des attaques terroristes, ou pour produire ou vendre des stupéfiants illégaux ou en faire le trafic.

L'Albanie se réjouit de l'évaluation indépendante (S/2023/856, annexe) publiée il y a quelques jours. Nous devons faire fond sur cette dynamique pour établir des priorités dans nos efforts en faveur de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de l'inclusivité en Afghanistan, et pour discuter des domaines d'action stratégiques à privilégier pour concrétiser ces priorités. Toute avancée ou tout rapprochement avec les autorités de facto doit être lié à des critères de référence ancrés dans les obligations en matière de droits humains, et en particulier de droits des femmes. Tous nos efforts visant à améliorer la situation humanitaire, socioéconomique et des droits humains en Afghanistan seront vains si nous ne remédions pas d'urgence à la situation désastreuse des femmes et des filles dans le pays.

Nous devons également appuyer les acteurs qui, sur le terrain, agissent sans relâche pour défendre les droits humains et venir en aide aux personnes dans le besoin, par exemple en finançant l'aide humanitaire, en soutenant les organisations locales et en offrant un refuge aux personnes qui se trouvent en danger immédiat. Devant ces sombres constats, il est de notre devoir de nous rassembler et de répondre à l'appel à l'action. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés alors que le peuple afghan continue de souffrir. Nous devons mobiliser nos ressources, notre volonté politique et notre diplomatie au service de l'Afghanistan dans sa quête d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

Pour terminer, nous exhortons tous les membres à redoubler d'efforts pour trouver des solutions viables et durables et à faire preuve de solidarité avec le peuple afghan dans sa quête d'un avenir meilleur.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Nous tenons à remercier M<sup>me</sup> Roza Otunbayeva, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, de son important travail. Nous remercions également M. Ramesh Rajasingham, du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, et M<sup>me</sup> Shaharзад Akbar, de leurs précieux exposés. Nous exprimons notre sincère gratitude pour le travail effectué avec dévouement par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).

Le rapport à l'examen (S/2023/941) présente plusieurs actions menées par l'administration des Taliban. Le plan de réponse mis en œuvre par les autorités

talibanes pour gérer le rapatriement à grande échelle des citoyens afghans revenant du Pakistan constitue une avancée encourageante. La création de sous-comités chargés de fournir une assistance sur différents aspects, tels que la protection des droits des réfugiés afghans, témoigne d'une attitude volontariste face à cette situation.

Nous considérons que les efforts visant à promouvoir l'unité et le dialogue entre les autorités et la population au moyen de réunions de sensibilisation constituent une initiative prometteuse. Nous demandons instamment aux Taliban de garantir le caractère inclusif et représentatif de ces réunions pour toutes les composantes de la société afghane, en particulier les femmes et les filles. La création de chouras d'oulémas dans l'ensemble des 34 provinces est une avancée réjouissante, car elles favorisent une participation accrue de la population aux débats sur les priorités de développement ainsi que sur la prévention et le règlement des conflits. Ce processus est essentiel à la reconstruction du tissu social afghan et au renforcement de la confiance entre la population et les autorités.

Nous prenons acte de la volonté des responsables des Taliban de rechercher des investissements et d'approfondir la coopération avec les pays voisins. Nous encourageons les autorités talibanes à poursuivre ces efforts et à envisager d'autres perspectives de croissance et de développement économiques.

Nous prenons note de l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays, comme en témoignent la réduction marquée des atteintes à la sécurité, le recul de l'opposition armée et la baisse des attaques terroristes. Si la situation en matière de sécurité s'est améliorée dans le pays, nous restons préoccupés par la protection des groupes vulnérables, notamment du personnel des Nations Unies sur le terrain. Les autorités doivent absolument poursuivre leurs actions de lutte contre le terrorisme et assurer la sécurité de tous les citoyens afghans.

Tout en prenant acte des efforts actuels de lutte contre les stupéfiants et la production d'opium, nous demandons instamment aux autorités talibanes de soutenir en priorité les agriculteurs dans leur conversion à des cultures de substitution pour leur assurer des moyens de subsistance durables. Cette transition contribuera à la stabilité et à la prospérité à long terme des populations afghanes.

Malgré quelques avancées constructives, nous réaffirmons notre profonde inquiétude au sujet des restrictions imposées à la participation des femmes à la vie politique du pays. C'est pourquoi nous appelons à un système de gouvernance qui soit à l'image de la diversité de la société

afghane et qui garantisse la participation égale et effective de l'ensemble des citoyens, y compris des femmes et des autres groupes minoritaires. À cet égard, nous condamnons fermement toutes les politiques ou actions discriminatoires visant les femmes et les filles. Nous demandons instamment aux Taliban d'abroger les décrets qui empêchent les femmes de travailler et d'accéder à l'éducation. L'autonomisation des femmes et des filles et leur pleine participation dans toutes les sphères de la société afghane sont indispensables. De plus, nous demandons aux autorités afghanes d'ériger en priorité le bien-être et la sécurité du peuple afghan et de permettre aux femmes afghanes de contribuer aux efforts humanitaires.

Nous nous félicitons de la mobilisation des pays voisins et des organisations régionales, telles que l'Organisation de la coopération islamique, pour sensibiliser le Gouvernement des Taliban à la nécessité de promouvoir une société plus inclusive. Ces initiatives de collaboration peuvent contribuer au développement et au progrès de la société afghane.

La situation humanitaire critique, aggravée par les phénomènes climatiques, exige une réaction urgente pour sauver les millions de vies menacées. Dans ce contexte, nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à renouveler son soutien et à intensifier ses activités d'intervention. Il est crucial de soutenir le développement économique de l'Afghanistan et de lui fournir une assistance technique pour répondre aux besoins fondamentaux des Afghans et renforcer leur résilience. Par conséquent, les membres africains du Conseil de sécurité appuient le déblocage des actifs financiers internationaux de l'Afghanistan pour développer son économie au bénéfice de la population afghane.

Pour conclure, nous exprimons une fois de plus nos remerciements à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, sous la direction de la Représentante spéciale Roza Otunbayeva, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour le travail accompli. Nous apprécions à leur juste valeur les échanges entre la MANUA, les autorités et toutes les parties prenantes compétentes, afin d'améliorer la situation générale dans le pays. Il est essentiel d'effectuer un travail de sensibilisation sur les questions liées à la gouvernance, y compris les droits humains, et d'œuvrer en faveur d'un Afghanistan plus inclusif et plus prospère.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Otunbayeva et les intervenants de leurs contributions de ce jour.

Nous nous félicitons que l'accent soit mis aujourd'hui sur les femmes en Afghanistan, étant donné que les Taliban continuent de promulguer des décrets de plus en plus restrictifs pour contrôler tous les aspects de leur vie. Cela fait 830 jours que les Taliban ont interdit aux filles en Afghanistan l'accès à l'enseignement secondaire. Sur les 84 000 diplômés de l'enseignement secondaire qui ont récemment passé l'examen annuel d'entrée à l'université en Afghanistan, il n'y avait aucune femme. Sans accès à l'éducation, l'avenir des filles et des jeunes femmes est sombre et elles continueront de courir plus de risques d'exploitation, de mariage forcé, de violence domestique et même de suicide. En outre, la dissolution par les Taliban de diverses institutions et de mécanismes de contrôle indépendants entrave davantage la surveillance et le signalement des graves violations commises contre les enfants.

Nous réitérons notre appel aux Taliban pour qu'ils abrogent immédiatement et sans condition toutes les politiques et pratiques qui restreignent l'exercice des droits humains et les libertés fondamentales de la population afghane, en particulier les femmes et les filles. Nous demandons la libération immédiate des défenseurs des droits humains qui ont été arrêtés et détenus arbitrairement. Nous déplorons vivement qu'aucune commission d'enquête ou mission d'établissement des faits n'ait été mise en place pour se pencher sur les violations des droits des femmes. Les sanctions continuent d'être bafouées. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale pour faire en sorte que les responsables de tous les crimes commis répondent de leurs actes. Nous nous félicitons de la feuille de route axée sur les résultats proposée à l'issue de l'évaluation indépendante (S/2023/856, annexe) pour aller de l'avant. Nous réaffirmons la nécessité d'établir des critères clairs, mesurables et assortis de délais, sur la base des engagements pris par l'Afghanistan dans le cadre de traités universels, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous convenons pleinement qu'il est indispensable de garantir la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des Afghanes à toutes les instances politiques, et de veiller à ce qu'elles puissent y occuper des postes de direction.

S'agissant de la sécurité, nous réaffirmons nos préoccupations face à la grave menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, ainsi qu'à la poursuite des activités terroristes le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Le groupe terroriste Tehrik-e Taliban Pakistan, enhardi par le fait que les Taliban ont pris le pouvoir, profite de sa présence en Afghanistan pour multiplier les attaques transfrontalières contre les provinces

pakistanaises voisines, ce qui accroît les tensions et compromet la stabilité régionale. Malte continue d'appuyer résolument la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et son personnel, qui s'acquittent de leurs tâches et de leur mandat dans des conditions difficiles. Les Taliban doivent coopérer de bonne foi avec la Mission, respecter et appliquer la résolution 2681 (2023), et rendre des comptes à la communauté internationale. De plus, Malte se félicite de la poursuite de la coopération entre la MANUA et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Ces trois derniers mois, la situation humanitaire déjà extrêmement difficile a été exacerbée par le rapatriement forcé du Pakistan de 428 000 Afghans, dont 80 % de femmes et d'enfants. Les restrictions strictes imposées aux Afghanes travaillant pour des organisations de la société civile et l'ONU ont réduit l'accès des femmes et des filles à une aide humanitaire vitale. Nous encourageons les donateurs internationaux à augmenter leurs contributions, et l'ONU et ses partenaires humanitaires à continuer de fournir une aide fondée sur les principes humanitaires. Ce mois-ci, l'Union européenne a alloué 25 millions d'euros supplémentaires aux opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) en Afghanistan. Cette somme aidera le PAM à fournir une aide alimentaire dans tout le pays.

Je voudrais conclure en citant Malala Yousafzai, lauréate du prix Nobel, qui, pas plus tard que la semaine dernière, a appelé à la solidarité internationale avec les Afghanes en déclarant : « Il a fallu que je reçoive une balle dans la tête pour que le monde se tienne à mes côtés. Que faudra-t-il pour que le monde se tienne aux côtés des filles en Afghanistan » ?

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie la Représentante spéciale Roza Otunbayeva, ainsi que Ramesh Rajasingham et Shaharad Akbar pour leurs interventions.

La France reste préoccupée par la situation en Afghanistan. La France suit avec la plus grande préoccupation la dégradation de la situation humanitaire et la multiplication des violations des droits de l'homme en Afghanistan, qui sont le résultat de la politique des Taliban. Elle a soutenu la création par le Conseil des droits de l'homme, en 2021, du mandat de Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Le régime taliban a placé la ségrégation et la violence contre les femmes au cœur de son identité politique. Les femmes et les filles ont été privées de leur droit à l'éducation, éliminées de la vie publique, économique et politique, privées de liberté de mouvement. La France n'acceptera

jamais cette politique de ségrégation. Les conséquences de ces décisions sur la santé physique et mentale des femmes en Afghanistan sont inacceptables. Leur protection contre les violences sexuelles et fondées sur le genre n'est pas assurée. La situation sécuritaire reste également préoccupante et elle appelle à une vigilance renforcée. Les groupes terroristes, qu'il s'agisse de Daech ou d'Al-Qaïda, sont actifs dans le pays et constituent une menace contre la sécurité régionale et internationale. La culture et le trafic de drogue demeurent par ailleurs alarmants, avec la hausse du trafic de méthamphétamines dans la région.

La France et l'Union européenne restent engagées pour répondre aux besoins de la population afghane. La France a versé plus de 140 millions d'euros depuis 2021, et l'Union européenne a mobilisé plus d'1 milliard d'euros pour la même période. Mon pays poursuivra son aide humanitaire dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire en particulier. Mon pays s'est également engagé lors du Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu du 13 au 15 décembre, à Genève, à réinstaller des Afghanes en France, via le dispositif « Femmes en danger ». Il est essentiel de poursuivre notre appui aux populations civiles, alors qu'une crise alimentaire de grande ampleur touche l'Afghanistan. L'assistance humanitaire doit être acheminée sans entrave à l'ensemble des personnes qui en ont besoin, en conformité avec les principes humanitaires et avec le droit international humanitaire.

Enfin, la France reste engagée pour contribuer à une stratégie unifiée en Afghanistan. Le respect des exigences qui ont été fixées par le Conseil de sécurité doit rester notre boussole. La résolution 2681 (2023), qui a été adoptée à l'unanimité, comme la résolution 2593 (2021) ont fixé des attentes claires à l'attention des Talibans. Nous accueillons positivement l'évaluation indépendante de la situation en Afghanistan conduite par Feridun Sinirlioglu (S/2023/856, annexe), et nous estimons que ses conclusions doivent nourrir les discussions entre l'ensemble des parties prenantes ; elles doivent contribuer à faire émerger une stratégie unifiée. Cette dernière doit bien entendu viser au bien-être de la population afghane en premier lieu, mais sans entériner aucune discrimination. Elle doit être le moteur d'un processus politique inclusif, qui permette aux Afghanes de participer à la prise des décisions qui concernent l'Afghanistan.

Pour conclure, la France sera attentive à préserver les moyens d'action de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la robustesse de son mandat. Et, je saisis cette occasion pour exprimer une nouvelle fois notre plein soutien à la MANUA,

à la Représentante spéciale du Secrétaire général, et à l'ensemble des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires sur le terrain qui accomplissent un travail indispensable et remarquable.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Roza Otunbayeva, le Directeur Ramesh Rajasingham, la Directrice exécutive Shaharзад Akbar et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), l'Ambassadeur José de La Gasca, de leurs observations éclairantes et de leur engagement en faveur d'un Afghanistan stable, pacifique et prospère.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance d'information trimestrielle sur la situation en Afghanistan à laquelle le Brésil participe dans le cadre de son mandat actuel, je voudrais revenir sur certains des piliers fondamentaux de notre travail dans ce dossier : premièrement, la promotion du dialogue et de la collaboration plutôt que de l'isolement, deuxièmement, la lutte contre les causes socioéconomiques profondes des difficultés rencontrées par l'Afghanistan, et, troisièmement, la défense des droits humains de tous, en particulier des femmes et des enfants.

Le premier de ces piliers souligne l'importance de maintenir des canaux de communication ouverts et actifs avec l'Afghanistan. À cet effet, la communauté internationale doit maintenir des contacts constructifs, tout en tenant compte des complexités et des nuances sur le terrain, dans le but de promouvoir un État inclusif sur les plans politique et ethnique, exempt de terrorisme et de trafic de stupéfiants, respectueux de l'ensemble des droits humains et stable d'un point de vue économique. Le rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) reste déterminant pour appuyer ces efforts. Le soutien international dans ces domaines n'est pas seulement nécessaire, mais vital.

Deuxièmement, il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes des problèmes de l'Afghanistan. Nous nous félicitons des efforts déployés par les autorités de facto pour stabiliser l'économie, endiguer la corruption, lutter contre le terrorisme et la production et le trafic de drogue, augmenter les recettes fiscales et participer aux efforts de coopération économique dans la région. Les progrès réalisés dans ces domaines méritent d'être encouragés. Par ailleurs, il est tout aussi important de se pencher efficacement sur la question des avoirs afghans gelés. Nous exhortons les parties prenantes à trouver des mécanismes acceptables pour injecter ces fonds dans l'économie afghane, afin d'apporter un soulagement indispensable.

Troisièmement, et c'est peut-être le point le plus important, il faut respecter les droits humains, en particulier ceux des femmes et des enfants. Il est profondément regrettable qu'en Afghanistan, les filles soient privées d'une éducation digne de ce nom et que les femmes n'aient pas la possibilité de travailler. La discrimination sous toutes ses formes doit cesser. Le Brésil appelle les autorités de facto à revenir sur ces politiques restrictives et à promouvoir un système politique et social inclusif qui intègre les femmes et les groupes minoritaires.

Le Brésil se félicite une nouvelle fois de l'évaluation indépendante (S/2023/856, annexe) menée en application de la résolution 2679 (2023). Ce document complet représente une lueur d'espoir, en reconnaissant la nécessité de mettre en place un nouveau modèle de collaboration qui tienne compte des réalités politiques actuelles de l'Afghanistan. Nous espérons également que les négociations en cours aboutiront à un résultat positif en ce qui concerne le lancement du processus décrit dans l'évaluation indépendante. Nous attendons aussi avec intérêt la réunion de suivi des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan, qui sera bientôt convoquée par le Secrétaire général, dans le cadre d'une action internationale plus large en faveur d'une approche unifiée de la collaboration avec les autorités de facto.

Je sais gré au Japon et aux Émirats arabes unis du rôle actif qu'ils ont joué tout au long de l'année en tant que corédacteurs sur le dossier afghan. Je félicite le Secrétaire, la Représentante spéciale, l'équipe de la MANUA, les organismes des Nations Unies et les diverses organisations humanitaires et de la société civile de leurs efforts inlassables, qui restent déterminants pour relever les défis auxquels est confronté le peuple afghan.

Le Brésil continuera de suivre de près l'évolution de la situation, y compris dans le cadre de sa présidence de la Commission de consolidation de la paix l'année prochaine, sachant qu'un Afghanistan stable, pacifique et prospère peut avoir des effets bénéfiques considérables sur la paix et la stabilité dans la région.

Enfin, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple afghan, en particulier les femmes et les enfants, et nous sommes prêts à appuyer les efforts déployés pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Otunbayeva et tous les autres intervenants de leurs exposés.

Alors que l'année touche à sa fin, un bilan sur la question afghane nous aidera à faire le point sur les enseignements tirés jusqu'à présent, pour mieux entamer notre

action l'année prochaine. Au cours de l'année écoulée, les autorités afghanes de facto ont exercé une gouvernance active. L'économie a connu une certaine reprise et, dans l'ensemble, la situation intérieure est restée stable. Pourtant, l'Afghanistan reste confronté à une grave crise sur le plan humanitaire et en matière de moyens de subsistance. Les questions liées à la protection des droits et des intérêts des femmes et des filles et à la menace posée par des forces terroristes, entre autres choses, restent d'actualité.

L'ONU, les organisations régionales et les pays voisins de l'Afghanistan restent préoccupés par la situation dans le pays. Le Conseil a régulièrement tenu des séances sur la question afghane, et le Secrétaire général a nommé un coordonnateur spécial pour procéder à une évaluation indépendante de la situation en Afghanistan. Les efforts de la communauté internationale n'ont cependant pas encore produit de résultats notables. Pour relever les multiples défis auxquels l'Afghanistan se heurte et aider efficacement le peuple afghan à sortir de sa détresse, nous devons approfondir notre réflexion et accroître nos contributions, mais aussi adopter une approche plus souple et plus pratique dans la recherche de solutions intégrées et systématiques.

J'insisterai sur quatre points.

Premièrement, nous devons aider l'Afghanistan à surmonter la crise humanitaire. Actuellement, plus de 3 millions d'enfants afghans souffrent de malnutrition et plus de 10 millions de personnes ne savent pas d'où viendra leur prochain repas. L'hiver approche et la catastrophe humanitaire en Afghanistan va empirer. Nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à prendre des mesures immédiates pour augmenter l'aide humanitaire en faveur de l'Afghanistan, apporter chaleur et espoir au peuple afghan et veiller à ce que les Afghans ne soient pas victimes de considérations politiques.

Nous espérons en outre que toutes les parties adopteront une vision à long terme, augmenteront l'aide au développement de l'Afghanistan et aideront le pays à rétablir le fonctionnement de son système bancaire, à établir un ordre économique de base et à mieux s'intégrer dans la coopération et la connectivité économiques et commerciales au niveau régional. Dans le même temps, les avoirs gelés de l'Afghanistan à l'étranger et leurs intérêts doivent être restitués au peuple afghan dans les meilleurs délais.

Deuxièmement, nous exhortons l'Afghanistan à renforcer la protection des droits et des intérêts des femmes. Les femmes et les filles en Afghanistan ont droit à l'éducation et à l'emploi. Les autorités talibanes afghanes doivent prendre des mesures concrètes pour

satisfaisant aux exigences formulées dans les résolutions du Conseil de sécurité et répondre aux préoccupations de la communauté internationale. Par ailleurs, nous devons comprendre que les droits et les intérêts des femmes et des filles ne se concrétiseront pas dans le vide.

La communauté internationale doit appuyer l'Afghanistan dans ses efforts de reconstruction pacifique et de redressement économique afin de créer des conditions plus propices à la garantie des droits et des intérêts des femmes et des filles. Nous devons refuser de simplifier à l'extrême la question dans l'absolu ou, pire encore, de l'instrumentaliser à des fins militaires.

Troisièmement, nous devons renforcer le dialogue avec les autorités afghanes. Comme le souligne l'évaluation indépendante de l'Afghanistan (S/2023/856, annexe), la communauté internationale doit être consciente des réalités politiques du pays, donner la priorité aux intérêts du peuple afghan et maintenir ses contacts avec le pays. Il ne fait aucun doute que la réalité politique actuelle en Afghanistan est que les Taliban afghans gouvernent le pays.

Dans le cadre de son dialogue avec les autorités afghanes, la communauté internationale doit faire preuve de bonne foi, ne pas poser de conditions préalables et communiquer avec les Taliban afghans selon des modalités qui leur sont acceptables, afin de les amener à se montrer compréhensifs et coopératifs. S'agissant du suivi de l'évaluation indépendante, le Conseil de sécurité doit examiner les besoins du peuple afghan et les attentes de la communauté internationale de manière intégrée et prendre ses décisions sur la base de consultations approfondies. Le Conseil doit adapter les mesures de sanctions en temps opportun, notamment en rétablissant dès que possible les dérogations à l'interdiction de voyager accordées à certains responsables des Taliban afin de faciliter les relations avec l'Afghanistan.

Quatrièmement, nous devons renforcer le soutien aux autorités afghanes dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme. À l'heure actuelle, les forces terroristes en Afghanistan demeurent actives et constituent une menace pour la sécurité de l'Afghanistan et des pays de la région. La communauté internationale doit exhorter l'Afghanistan à lutter efficacement contre le terrorisme et l'aider dans cette entreprise, et elle doit être déterminée à faire en sorte que l'Afghanistan ne redevienne pas une plaque tournante pour les groupes terroristes. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, les autorités afghanes doivent prendre des mesures fermes pour empêcher les terroristes d'utiliser le territoire de l'Afghanistan pour perpétrer des actes terroristes qui constituent une menace pour d'autres pays.

Selon le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la culture du pavot dans le pays a chuté de 95 % suite à l'interdiction des drogues, ce qui mérite d'être salué. La communauté internationale doit apporter à l'Afghanistan un soutien ciblé dans des domaines comme des cultures de substitution et la réadaptation des toxicomanes.

En tant que pays voisin de l'Afghanistan, la Chine a toujours appuyé activement son développement pacifique et pris des mesures concrètes pour aider le peuple afghan et atténuer ses souffrances. Nous sommes prêts à continuer de participer activement aux efforts de coordination et de coopération avec l'Afghanistan, notamment dans le cadre des mécanismes de coordination et de coopération des pays voisins de l'Afghanistan, du Groupe de contact sur l'Afghanistan de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et du mécanisme de coopération entre la Chine et l'Asie centrale, à appuyer l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et le rôle constructif de l'ONU, et à collaborer avec les pays de la région et la communauté internationale en général pour aider l'Afghanistan à surmonter ses difficultés et à parvenir à une paix et à une stabilité durables, dans les meilleurs délais.

**M. Phipps** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Otunbayeva, et les autres intervenants des observations importantes qu'ils ont formulées aujourd'hui.

Le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la persistance des restrictions des droits humains et des libertés fondamentales en Afghanistan, en particulier pour les femmes et les filles. Cette situation, à laquelle s'ajoutent les signalements continus d'arrestations et de détentions arbitraires, constitue une violation flagrante des engagements internationaux que tous les États sont tenus de respecter. Nous faisons écho à la recommandation de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) qui appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts multilatéraux pour défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes. Le Royaume-Uni est bien entendu un fervent défenseur de ces valeurs, et nous continuerons de les mettre en avant chaque fois que l'occasion se présentera.

Depuis le dernier exposé de la MANUA au Conseil de sécurité (voir S/PV.9423), Hérat a été frappé par une succession de tremblements de terre dévastateurs. En réponse, le Royaume-Uni a fourni une aide d'urgence d'environ 4 millions de dollars aux personnes touchées, et 13 millions de dollars supplémentaires pour aider les

Afghans dans tout le pays pendant les mois d'hiver. Nous nous sommes également engagés à verser 23,5 millions de dollars à l'Organisation internationale pour les migrations afin d'aider les Afghans sans papiers vulnérables qui retournent dans leur pays.

Cela fait plus de deux ans que les Taliban ont pris le pouvoir en Afghanistan. Comme le conclut l'évaluation indépendante (S/2023/856, annexe), notre objectif commun doit être un Afghanistan en paix avec son peuple, ses voisins et la communauté internationale. Nous estimons que l'évaluation indépendante définit l'architecture et les mécanismes nécessaires pour y parvenir. Pour sa part, le Royaume-Uni est déterminé à trouver une solution constructive. En l'absence d'une stratégie internationale cohérente à ce jour, il incombe au Conseil de sécurité de mettre à profit l'élan donné par ce rapport. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre collaboration constructive avec les partenaires internationaux et l'ensemble des parties prenantes afghanes dans le cadre de nos efforts communs visant à améliorer les conditions de vie de tous les Afghans.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), M<sup>me</sup> Otunbayeva, et le Directeur de la Division de la coordination du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, M. Ramesh Rajasingham, de leurs exposés sur la situation en Afghanistan. La Fédération de Russie appuie les activités menées par la MANUA sous la direction de M<sup>me</sup> Otunbayeva dans le cadre des tâches confiées à la Mission. Nous prenons note de l'intérêt de Kaboul à renforcer des contacts avec elle. Nous saluons la détermination de l'ONU à maintenir une présence dans le pays et à fournir l'assistance nécessaire au peuple afghan. Nous avons écouté attentivement les exposés du Représentant permanent de l'Équateur, M. José Javier De La Gasca, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), et de la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Shahrzad Akbar. Nous sommes également heureux de constater que des représentants de la région participent au débat d'aujourd'hui. Nous avons pris connaissance du rapport du Secrétaire général (S/2023/941) sur la situation en Afghanistan.

Nous voudrions formuler les observations suivantes.

Depuis plus de deux ans que les Taliban sont au pouvoir, malgré les déclarations véhémentes de nos collègues occidentaux au sujet d'un possible effondrement du pays, l'Afghanistan a tenu bon. Dans un contexte de sanctions unilatérales sans précédent et de crise humanitaire,

le pays n'a pas sombré dans une nouvelle guerre civile et n'est pas devenu un trou noir. Plus de 1,3 million de personnes déplacées sont rentrées chez elles, ce qui constitue un chiffre sans précédent. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des défis et des menaces, ainsi que des nombreux problèmes liés au retrait précipité des troupes étrangères, le peuple afghan a plus que jamais besoin de notre aide et de notre appui. Nous avons évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'une approche réaliste et globale de l'Afghanistan qui permettrait de mettre de côté tous les intérêts étroits et de se concentrer sérieusement sur les besoins des Afghans eux-mêmes, tout en s'appuyant sur des évaluations réalistes de la situation sur le terrain et sur la volonté des autorités de facto de répondre de manière adéquate aux attentes de la communauté internationale.

Nous pouvons constater qu'elles restent disposées à développer une coopération élargie et pragmatique. Cela étant, il est clair que des progrès ne seront guère possibles si certains donateurs occidentaux continuent de faire endosser toute la responsabilité aux seuls Taliban, en exigeant d'eux qu'ils s'acquittent de leurs obligations. Combien d'années faudra-t-il encore attendre avant qu'ils n'admettent que les menaces, les pressions et le chantage sont inefficaces et futiles ? Dans les circonstances actuelles, sans mesures constructives de leur part à l'égard de l'Afghanistan, nous allons droit dans le mur.

Nous partageons certaines des évaluations du Secrétaire général sur la situation dans le pays. Malgré les efforts déployés par les autorités de facto, nous restons particulièrement préoccupés par les risques de sécurité, notamment ceux causés par les activités terroristes du groupe terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, qui a renforcé son influence, et des combattants terroristes étrangers qui lui sont affiliés. Nous constatons que les terroristes continuent délibérément d'influer sur la situation afin de se présenter comme une force de remplacement viable et de déstabiliser les pays voisins de l'Afghanistan. De toute évidence, les mesures prises par les Taliban ne suffisent pas à éliminer complètement le terrorisme. Dans le même temps, le risque que le terrorisme ne se propage en dehors du pays vers l'Asie centrale reste bien réel. À cela s'ajoute le problème de la drogue, qui est étroitement lié au terrorisme. Nous sommes convaincus qu'il est impératif d'apporter une aide internationale et régionale globale pour éliminer cette menace, notamment par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. À cette fin, ces efforts doivent être intensifiés et entrepris de manière cohérente. La production de drogues de synthèse est également une source de préoccupation.

Nous continuons par ailleurs de prêter la plus grande attention à la situation humanitaire et socioéconomique dans le pays. Nous prenons acte des efforts déployés par l'ONU et les organisations régionales pour fournir une aide humanitaire à l'Afghanistan. Nous apprécions vivement la contribution des organisations humanitaires et de leur personnel, qui sont prêts à rester sur le terrain pour aider les Afghans en toutes circonstances. Il est clair cependant que ces mesures ne sont pas suffisantes. Nous devons rejeter la politisation de l'aide humanitaire, dégelier les avoirs et augmenter l'aide fournie, en vue d'assurer le relèvement économique futur de l'Afghanistan. Nous continuons également de suivre de près l'évolution de la situation concernant les droits de tous les Afghans en général, notamment les droits universels des femmes et des filles à l'éducation et au travail. Nous prenons note des déclarations faites par les autorités de facto et espérons que ces problèmes seront réglés rapidement. Parmi les autres questions urgentes figure la formation d'un gouvernement véritablement inclusif, avec la participation de représentants de tous les groupes ethniques et politiques du pays. Nous espérons voir des progrès dans ce domaine également.

La Fédération de Russie appuie pleinement le droit et le désir du peuple afghan de vivre dans la paix et la stabilité. La stabilité de la région en dépend également. Toutefois, il est impossible d'instaurer une paix durable et pérenne sans coopérer, dans un esprit de patience et de pragmatisme, avec les autorités de facto sur un large éventail de questions. Il n'y a pas d'autre solution. Nous sommes d'avis que l'accomplissement efficace par la MANUA des tâches qui lui ont été confiées dépend également de l'adoption d'une approche intégrée. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Coordonnateur spécial Feridun Sinirlioglu pour préparer le rapport d'évaluation indépendant (S/2023/856, annexe) sur l'Afghanistan, y compris l'accent qu'il met sur l'impératif de nouer un dialogue global avec les autorités de facto sur la base d'une approche intégrée pour régler toutes les questions urgentes mentionnées.

La sortie rapide de l'impasse actuelle et la réintégration de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale qui s'ensuivra dépendront des actions coordonnées et cohérentes de tous les acteurs. Il est encourageant de constater que, dans l'ensemble, un grand nombre d'idées exposées dans le rapport font écho aux approches générales des parties prenantes de la région en faveur d'un règlement dans le pays, y compris celles exprimées par les participants aux consultations sur l'Afghanistan tenues dans le cadre du processus de Moscou.

Pour terminer, je voudrais remercier les Émirats arabes unis et le Japon des efforts inlassables qu'ils ont déployés en tant que corédacteurs informels pour le dossier de l'Afghanistan au Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Nous remercions la Représentante spéciale Roza Otunbayeva, le Directeur de la Division de la coordination du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, M. Rajasingham, et la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Shaharazad Akbar, Directrice exécutive de Rawadari, des informations qu'ils nous ont communiquées.

Ma délégation tient à faire part de son soutien au travail de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à son mandat énoncé dans la résolution 2678 (2022), que nous jugeons solide et complet et dont nous appuierons le renouvellement en mars prochain.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2023/941), dont le contenu coïncide avec le rapport d'évaluation indépendant (S/2023/856, annexe) présenté par le Coordonnateur spécial en novembre (voir S/PV.9488).

Sur la base de ces rapports, ma délégation voudrait faire part de sa préoccupation concernant les aspects suivants : la fragilité du système économique afghan, qui a exacerbé la pauvreté, le chômage et le sous-emploi ; la persistance de pratiques constituant des violations des droits humains, telles que les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires, les flagellations publiques, la persécution et la censure des médias ; la persistance de risques pour la sécurité de la population civile posés par la circulation illégale d'armes, de munitions et d'explosifs, ainsi que par les attaques terroristes attribuées à l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan ; la détérioration de la situation humanitaire, en particulier l'augmentation du nombre d'enfants souffrant de malnutrition et de personnes dont la survie dépend de l'aide humanitaire ; et la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les personnes déplacées et les réfugiés, principalement des enfants et des adolescents, ainsi que les mesures mises en œuvre dans les pays voisins en vue de leur rapatriement forcé. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de respecter le principe de non-refoulement et de veiller à ce que les processus de retour soient volontaires, dignes et sûrs.

Le Conseil de sécurité a suivi de près la situation en Afghanistan en 2023, en particulier les mesures restrictives imposées par le régime des Taliban aux femmes et aux filles, qui ont créé un système institutionnalisé de discrimination fondée sur le genre, portant ainsi atteinte à leurs droits et à leurs libertés. Pour illustrer les effets qu'ont ces mesures, on peut par exemple citer le fait que parmi les 84 000 lycéens qui ont postulé à l'université en 2023, il n'y a pas une seule femme. Ce système mis en place par le régime des Taliban doit être démantelé et les femmes et les filles doivent pouvoir jouir à nouveau et sans délai de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux.

Dans ce contexte, et compte tenu des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation indépendante, nous estimons que le Conseil a la responsabilité d'analyser les mécanismes destinés à favoriser un dialogue inclusif et participatif entre Afghans, de promouvoir la coopération en vue d'améliorer les conditions de vie de la population et de veiller à ce que le mandat de l'Envoyé spécial lui permette d'appuyer efficacement et de manière complémentaire les efforts de la MANUA. Toutefois, toute mesure doit avoir pour objectif de rétablir l'espace civique, l'état de droit et la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à toutes les discussions ayant trait à l'avenir de l'Afghanistan.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

**M. Faiq** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et je vous félicite du brio avec lequel vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Je remercie M<sup>me</sup> Roza Otunbayeva, Représentante spéciale du Secrétaire général ; M. Ramesh Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; l'Ambassadeur José De la Gasca López Domínguez, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) ; et M<sup>me</sup> Shaharзад Akbar des exposés détaillés et éclairants qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je remercie les orateurs et oratrices précédents d'avoir réaffirmé leur volonté de continuer à soutenir les droits fondamentaux du peuple afghan, en particulier des femmes et des filles, et de leurs efforts inlassables pour contribuer à l'instauration d'une paix réelle fondée sur la volonté du peuple, dans un Afghanistan stable, sûr et uni.

Je tiens également à remercier tous les donateurs, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales d'être restés mobilisés et d'avoir continué à fournir une aide humanitaire vitale au peuple afghan. En outre, je tiens à féliciter les Émirats arabes unis du rôle qu'ils ont joué en tant que corédacteurs sur le dossier afghan, ainsi que tous les autres membres sortants du Conseil de leur appui au peuple afghan. Leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité, leur soutien à la stabilité de l'Afghanistan et leur défense des droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles, méritent toute notre reconnaissance.

Alors que l'Afghanistan entre dans sa troisième année sous le régime répressif et unilatéral des Taliban, le pays reste confronté à une myriade de problèmes complexes et à l'incertitude. Pas moins de 29 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et les droits fondamentaux des femmes et des filles, tels que le droit au travail et l'accès à l'éducation, sont bafoués de manière systématique. Les employées des organisations non gouvernementales et de l'ONU voient leur capacité de travail restreinte, tandis que les manifestantes sont soumises à des détentions quotidiennes et à de la torture. En outre, les assassinats ciblés d'érudits chiites et de nos compatriotes hazaras se poursuivent, de même que les exécutions extrajudiciaires d'anciens membres des forces de sécurité et de défense. La présence croissante et la multiplication des activités des groupes terroristes en Afghanistan font peser des menaces grandissantes et de grande ampleur sur la sécurité du pays, de la région et du monde entier. En outre, la diminution de l'aide humanitaire, les catastrophes naturelles, le retour forcé des migrants, le chômage et la pauvreté contribuent à l'incertitude qui règne quant à l'avenir.

Il est crucial de reconnaître que les Taliban non seulement ne sont pas parvenus à régler ces problèmes, mais qu'ils les ont également exacerbés. Depuis leur prise de pouvoir par la force, on assiste à une érosion systématique des droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles, ce qui se traduit par un apartheid sexiste. Cette situation constitue non seulement une violation des droits humains, mais elle est également en contradiction directe avec les obligations de l'Afghanistan en vertu du droit international, notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Malheureusement, c'est en raison des politiques des Taliban et de la crise humanitaire que le capital humain de l'Afghanistan, y compris les jeunes, les personnes éduquées, les professionnels, les anciens fonctionnaires et le personnel militaire, se retrouvent sans emploi ou n'ont d'autre choix que de quitter le pays.

La situation actuelle est de toute évidence le résultat des politiques répressives persistantes des Taliban, qui découlent de leur mépris pour les demandes du peuple afghan, de l'impasse politique et de l'absence d'un Gouvernement national légitime. À cela s'ajoute l'absence de stratégie cohérente et coordonnée de la part de la communauté internationale pour remédier à la situation tragique qui règne actuellement en Afghanistan.

La question clef est la suivante : que devons-nous faire et que peut faire la communauté internationale ? Dans ce contexte, je tiens à remercier les membres du Conseil d'avoir adopté la résolution 2679 (2023) et le Secrétaire général et son Coordonnateur spécial d'avoir présenté le rapport d'évaluation indépendant (S/2023/856, annexe) au Conseil. Les conclusions de ce rapport méritent d'être saluées pour leur objectivité et leur profondeur ; elles mettent en lumière certains des défis auxquels notre pays est confronté et rappellent de manière cruciale les responsabilités qui incombent à la communauté internationale, y compris au Conseil, à l'égard de l'Afghanistan.

Bien qu'il ne reconnaisse pas comme il se doit les Taliban en tant qu'acteur principal de la crise actuelle, leurs politiques répressives, les violations des droits humains et certains aspects de la situation actuelle en Afghanistan, nous nous félicitons dans l'ensemble de ce rapport opportun et plus que nécessaire. Il peut servir de base solide et de document d'orientation pour entamer des discussions dans le but de régler les problèmes existants et de relever les défis fondamentaux. En outre, les recommandations clefs énoncées dans le rapport offrent des pistes pour progresser et assurer une trajectoire positive pour l'avenir.

Nous nous félicitons du message central contenu dans le rapport d'évaluation, à savoir que le statu quo n'est ni acceptable ni viable et que l'approche actuelle de la communauté internationale à l'égard de l'Afghanistan est inefficace. Nous nous félicitons également du fait que le rapport met spécifiquement l'accent sur le rétablissement des droits fondamentaux de tous les citoyens, en particulier des femmes et des filles, et sur leur participation active dans tous les domaines, ainsi que sur la nécessité d'instaurer une gouvernance inclusive et élargie par le biais d'un dialogue national fondé sur un ordre constitutionnel et une structure globale.

Il est primordial de souligner la nécessité pour le Conseil et tous les partenaires concernés de convenir d'un plan d'action assorti d'un calendrier précis et de conditions spécifiques pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport et des étapes suivantes, y compris la nomination d'un coordonnateur

spécial, comme préconisé dans le rapport. Cela garantira que toutes les parties, y compris le peuple afghan, seront bien informées des résultats qui découleront de l'action structurée, cohérente et fondée sur des principes de la communauté internationale. Pour favoriser la transparence et l'application du principe de responsabilité, il est indispensable que les résultats et les engagements attendus soient bien compris par tous les camps.

Il faut impérativement garantir la participation active et véritable des Afghanes, femmes et des filles, à toutes les discussions concernant la mise en œuvre du rapport d'évaluation. Il ne peut y avoir aucune concession sur leurs droits fondamentaux, leurs libertés et leur rôle dans les mécanismes et processus pertinents.

J'insiste également sur l'importance du maintien des conditions attachées aux recommandations et d'une mise en œuvre claire et assortie d'objectifs précis. Autrement, les vives inquiétudes quant aux perspectives d'apaisement et de normalisation des relations avec les Taliban, faute d'évolution tangible et de revirement dans leurs politiques et leur attitude, ne feront pas que subsister, mais s'aggraveront. Les représentants de divers acteurs afghans, notamment des militantes et des groupes de la société civile, ont formulé ces inquiétudes dans des lettres ouvertes. Nous recommandons d'écouter attentivement et d'examiner consciencieusement leurs observations dans les prochaines phases de la suite donnée au rapport, car les vues des femmes et des représentants de la société revêtent un grand intérêt.

Je rappelle au Conseil et à la communauté internationale que les Afghans appellent de plus en plus à rejeter toute forme de normalisation avec un régime taliban qui ne respecte pas les droits humains ni les normes internationales et à continuer de faire primer la recherche d'une solution qui aboutisse à la formation d'un gouvernement réellement inclusif, rassembleur et légitime, à même de refléter la volonté et les aspirations nationales du peuple afghan. Tous les Afghans doivent avoir leur mot à dire sur les orientations futures, au nom de la riche diversité du pays et du désir partagé de paix et de prospérité.

Le refus des Taliban de dialoguer et leur interprétation déformée de l'inclusivité sont sans fondement et erronés. Une véritable inclusivité suppose que les Afghans décident de leur avenir dans le cadre de négociations réunissant des représentants crédibles de toutes les composantes de la société, y compris les femmes marginalisées, les jeunes, les forces démocratiques, le personnel du secteur militaire, les diplomates de carrière, les militants de la société civile et des droits humains, et des

personnes non corrompues, des personnalités de bonne réputation et des spécialistes. Il est crucial de mettre en place un système de gouvernement responsable, représentatif et légitime, qui soit fondé sur l'état de droit, la justice et le principe de responsabilité. Il appartient maintenant aux Taliban de donner la priorité aux intérêts nationaux de l'Afghanistan en remédiant à l'impasse politique et en respectant les préoccupations et les attentes légitimes du peuple afghan et de la communauté internationale.

Qu'il me soit permis de reprendre à mon compte l'appel du Secrétaire général à stopper le retour forcé des réfugiés afghans du Pakistan. Je remercie sincèrement les gouvernements et les peuples des pays de la région, en particulier le Pakistan et l'Iran, d'accueillir de bonne grâce des réfugiés afghans, et je demande une solution humaine et durable, avec l'aide du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de la communauté internationale, qui fasse primer la sécurité, le bien-être et la dignité des réfugiés afghans.

Avant de terminer, je remercie le Conseil de sécurité d'avoir décidé à l'unanimité de renouveler pour un an le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité 1988. Nous escomptons que ce renouvellement se traduira par une application plus efficace du régime de sanctions et une amélioration de la surveillance et de la communication de l'information concernant la présence et les activités des groupes terroristes en Afghanistan et dans la région.

Pour conclure, réaffirmons notre détermination à ne pas être simplement les témoins de la tragédie en cours en Afghanistan, mais à participer activement à la création d'un avenir juste, inclusif et représentatif où chaque enfant afghan ait accès à l'enseignement, où les femmes participent à la société à égalité avec les hommes et où s'appliquent les principes fondamentaux de la liberté et de la dignité humaine. Le peuple afghan ne mérite pas moins, et c'est le minimum que nous puissions faire pour lui, en tant que communauté de nations. Nous devons avoir pour objectif d'appuyer la mise en place d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Afghans, qui respecte les droits humains, favorise une gouvernance inclusive et représentative et assure l'intégration de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale, en conformité avec les normes et valeurs internationales. Le peuple afghan a suffisamment souffert. Il est temps que la communauté internationale se montre solidaire à son égard et œuvre pour un avenir porteur d'espoir, de dignité et de prospérité.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

**M. Lapasov** (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux remerciements adressés à la Représentante spéciale Roza Otunbayeva pour son exposé complet sur la situation en Afghanistan. Nous remercions également M. Ramesh Rajasingham, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M<sup>me</sup> Shaharзад Akbar des informations communiquées.

La situation qui règne actuellement en Afghanistan préoccupe vivement les pays de la région, ainsi que la communauté mondiale. L'Ouzbékistan espère faire en sorte que l'Afghanistan ne redevienne pas un sanctuaire pour les terroristes. Autrement dit, l'Afghanistan ne doit pas constituer une menace pour les États de la région ou des parties tierces. Par ailleurs, ce serait commettre une grave erreur que d'abandonner les Afghans à leur sort, sans moyen de remédier à tout un ensemble de difficultés et de problèmes. En détournant le regard, en isolant, en imposant des sanctions, on ne fait qu'empirer la situation des Afghans ordinaires.

Dans le même temps, la formation d'un gouvernement inclusif, qui représente tous les pans de la société afghane et garantisse les droits humains et les libertés fondamentales, en particulier des femmes et des filles et des minorités nationales, reste la condition *sine qua non* à l'instauration d'une paix durable en Afghanistan.

Je souligne aussi que l'Afghanistan est au bord de la catastrophe humanitaire. À notre connaissance, pour les six mois à venir, le Programme alimentaire mondial a besoin d'au moins 1 milliard de dollars pour apporter une aide alimentaire et matérielle vitale à 21 millions de personnes. L'Ouzbékistan envoie régulièrement des secours à la population afghane et, en tant que proche voisin du pays, plaide pour la fourniture d'une aide humanitaire immédiate à l'Afghanistan.

Nous constatons par ailleurs les progrès notables qui sont enregistrés par les nouvelles autorités afghanes dans la lutte contre la corruption, la toxicomanie, la production de drogue, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Les conditions de sécurité dans le pays se sont sensiblement améliorées. Selon le Ministère afghan de l'intérieur, l'an dernier, près de 13 000 hectares de terres arables ont été débarrassés du pavot. Néanmoins, le commerce de drogues synthétiques comme la méthamphétamine a connu un essor marqué après que les Taliban ont frappé d'interdiction la culture du pavot à opium.

Nous coopérons avec les Afghans dans le cadre de commissions conjointes sur les questions frontalières et agricoles. Nous estimons qu'afin d'instaurer une paix pérenne en Afghanistan, il convient de se pencher sur la relèvement

de l'économie nationale et la mise en œuvre de projets énergétiques et logistiques à grande échelle. Parmi eux figurent la construction de la ligne de chemin de fer Termiz-Mazar-e-Charif-Kaboul-Peshawar et la remise en état des voies de transport intérieures de l'Afghanistan. Nous voyons également le potentiel d'une coopération dans le cadre de la zone de libre-échange qui est en cours de création à Termiz, et dont les activités pourraient débiter l'an prochain.

Pour finir, nous remercions une fois encore la direction et le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et les autres organismes compétents des Nations Unies pour leur travail inlassable dans le pays. Je souligne que l'Ouzbékistan considère l'Afghanistan comme un élément clef du renforcement de la connectivité régionale et de l'unification de la vaste macrorégion que représentent l'Asie centrale et du Sud, le Moyen-Orient et l'Eurasie.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Irvani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également la Représentante spéciale Otunbayeva et les autres intervenants de leurs exposés.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan (S/2023/941). Le rapport souligne les problèmes humanitaires sans précédent auxquels est confronté l'Afghanistan, où plus des deux tiers de la population ont besoin d'aide. Les séismes survenus en octobre dans la province du Hérat ont touché directement plus de 150 000 personnes, aggravant encore la situation. Le plan de réponse humanitaire révisé, qui, au 11 novembre, n'avait reçu que 35 % des 3,23 milliards de dollars nécessaires, vise à venir en aide à 21,3 millions de personnes. L'Iran souligne la nécessité de fournir une aide humanitaire impartiale et l'importance de lever les sanctions pour favoriser le relèvement économique de l'Afghanistan.

Malgré les efforts déployés par les autorités de facto pour lutter contre le terrorisme, la présence persistante de groupes affiliés à Daech et à Al-Qaïda continue de représenter une grave menace pour l'Afghanistan et les pays voisins. L'ONU a recensé huit attaques menées par des groupes affiliés à Daech entre le 1<sup>er</sup> août et le 7 novembre, lesquelles ont pris spécifiquement pour cible des civils, en particulier des membres de la communauté chiite.

En tant que voisin directement touché par les répercussions de la situation en Afghanistan et qui accueille des

millions d'Afghans, l'Iran maintient des contacts directs avec les autorités de facto. Ces échanges interviennent tant au niveau bilatéral que par l'intermédiaire de mécanismes mis en place par les pays voisins ou la région tels que le processus de Moscou, dans le but d'améliorer la situation humanitaire et de faciliter le relèvement économique de l'Afghanistan. Du 4 au 10 novembre, l'Iran a accueilli une délégation de responsables économiques des Taliban. Les discussions ont porté sur le renforcement des liens économiques et commerciaux, couvrant des aspects tels que les échanges commerciaux, le transit, les transports, les infrastructures et les chemins de fer.

Les autorités de facto n'ont pas pris de mesures notables pour garantir une véritable inclusion ethnique et politique en Afghanistan. Au contraire, elles imposent des restrictions strictes aux femmes et aux filles, touchant en particulier leur accès à l'éducation. Au cours des consultations tenues dans le cadre du processus de Moscou le 29 septembre à Kazan, en Fédération de Russie, les participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant les restrictions imposées aux femmes et aux filles et appelé à la mise en place d'un gouvernement inclusif et largement représentatif. À cette occasion, l'Iran a proposé la création d'un groupe de contact régional qui serait chargé de mener un dialogue renforcé et cohérent avec les Taliban et de les encourager à honorer leurs obligations.

Nous saluons les efforts déployés par M. Feridun Sinirlioğlu au cours de son mandat de Coordonnateur spécial et prenons note de son évaluation indépendante (S/2023/856, annexe). L'évaluation souligne l'impératif d'échanges internationaux accrus et cohérents avec les autorités de facto et met en évidence des éléments positifs, tels que la promotion du dialogue politique national pour favoriser l'inclusion et la réconciliation entre les acteurs politiques afghans. Cette approche est essentielle pour unir l'Afghanistan autour d'un avenir sûr, stable et prospère. Le rapport appelle également à une action internationale rapide pour régler la question des avoirs gelés et suggère une révision du régime des sanctions.

En ce qui concerne les mécanismes proposés dans les recommandations, à savoir le groupe de contact international et la nomination d'un envoyé spécial, l'Iran en prend acte, mais juge que leur mise en place est prématurée. Nous plaïdons en faveur de discussions approfondies et d'un examen complet, en tenant compte des mécanismes régionaux existants et du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). En outre, la prise en compte des difficultés rencontrées par les pays voisins et de leurs préoccupations, qui peuvent

différer des priorités mises en avant par les donateurs et les autres parties prenantes, pourrait constituer un obstacle important à la mise en place fructueuse d'un tel groupe de contact. Il importe de dire qu'il est à la fois injuste et contre-productif d'accorder le même statut à certains pays de l'OTAN, en particulier ceux qui sont responsables de la situation actuelle en Afghanistan, sans que ceux-ci ne s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard du peuple afghan. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que les efforts de dialogue de la communauté internationale ne doivent pas se limiter à la normalisation ou à la reconnaissance des autorités de facto. Ils doivent au contraire contribuer à améliorer la situation des populations, en veillant à ce qu'elles soient les premières bénéficiaires de tout processus de normalisation.

Pour terminer, nous réaffirmons une fois de plus notre appui total à la MANUA et à la Représentante spéciale du Secrétaire général, et soulignons qu'il importe de maintenir leur présence sur le terrain. L'Iran reste fermement déterminé à collaborer étroitement avec les pays voisins, les partenaires concernés et l'ONU pour promouvoir une paix, une sécurité et une stabilité durables en Afghanistan. Nous espérons que les autorités de facto honoreront leurs obligations internationales, notamment en s'acquittant de leurs obligations à l'égard de leurs voisins.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde.

**M<sup>me</sup> Kamboj** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et je remercie les intervenants, en particulier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Otunbayeva, que nous avons entendue ce matin.

En tant que voisin immédiat de l'Afghanistan et ami de son peuple, et en tant que pays ayant un intérêt direct à ce que la paix et la stabilité règnent en Afghanistan, je voudrais formuler les observations suivantes à l'intention du Conseil.

Premièrement, la situation en Afghanistan reste préoccupante. La détérioration de la situation humanitaire, aggravée par des catastrophes naturelles telles que le séisme survenu en octobre 2023, a des effets dévastateurs sur la vie de la population. Il est dès lors important que la communauté internationale ne détourne pas son attention de l'Afghanistan.

À cet égard, nous prenons note du rapport présenté par le Coordonnateur spécial Feridun Sinirlioğlu (S/2023/856, annexe), qui fournit son évaluation, conformément à la résolution 2679 (2023). Nous avons pris connaissance des

recommandations contenues dans le rapport. Partenaire de longue date du peuple afghan, l'Inde continuera de collaborer activement avec d'autres partenaires, dans le but ultime de garantir la paix et la stabilité dans le pays. L'Inde a déjà établi des partenariats avec plusieurs organismes des Nations Unies sur le terrain et continuera sur cette lancée pour le bien-être de la population afghane.

Deuxièmement, les priorités énoncées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2593 (2021) continuent d'orienter l'approche suivie par la communauté internationale à l'égard de l'Afghanistan. Nos priorités communes et immédiates portent notamment sur les questions touchant à la fourniture d'une aide humanitaire au peuple afghan, la formation d'une structure gouvernementale inclusive et représentative, la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue, et la protection des droits des femmes, des enfants et des minorités.

Troisièmement, il convient d'accorder la priorité à l'aide humanitaire en faveur du peuple afghan, compte tenu de la situation humanitaire désastreuse qui prévaut dans le pays. L'Inde fournit une aide humanitaire matérielle à l'Afghanistan et continue d'offrir des bourses d'études aux étudiants afghans. Nous nous sommes également associés à divers organismes des Nations Unies, dont le Programme alimentaire mondial et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de leurs efforts humanitaires. Nous continuerons d'apporter notre aide au profit de la population afghane.

En guise de conclusion, je tiens à rappeler que l'Inde reste fermement engagée en faveur du peuple afghan. Nous continuerons de nous impliquer de près dans les efforts visant à le soutenir. Comme il s'agit peut-être de la dernière séance publique du Conseil avant le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan en mars 2024, je tiens également à dire ici que nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les rédacteurs pour leur livrer notre point de vue en tant que voisin de l'Afghanistan.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation équatorienne, de votre présidence réussie du Conseil de sécurité ce mois-ci. Le Pakistan se félicite de ce débat sur l'Afghanistan. Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M<sup>me</sup> Rosa Otunbayeva, de l'exposé convaincant qu'elle a présenté au Conseil. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2023/941) sur l'évolution récente de la situation en Afghanistan. Le Pakistan exprime sa reconnaissance au

Coordonnateur spécial de l'évaluation de la situation en Afghanistan, l'Ambassadeur Feridun Sinirlioğlu, pour son travail sur le rapport relatif à l'évaluation indépendante (S/2023/856, annexe). Nous saluons également le rôle de premier plan joué par l'Ambassadrice Nusseibeh et la délégation des Émirats arabes unis en tant que corédacteurs sur le dossier de l'Afghanistan cette année.

La paix en Afghanistan est un impératif stratégique pour le Pakistan. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les autorités intérimaires afghanes ont encore consolidé leur contrôle sur l'Afghanistan dans toutes les sphères de la gouvernance et ont apporté un minimum de stabilité au pays. Il n'en reste pas moins que l'Afghanistan représente un défi complexe et persistant. Sur une note positive, l'ordre public a été renforcé, la culture de l'opium a chuté de 95 %, des mesures sont prises contre Daech, la corruption a connu un net recul et des efforts sont déployés pour faire fonctionner l'économie grâce à la collecte des recettes nationales et aux budgets locaux. Les échanges commerciaux de l'Afghanistan avec ses voisins, y compris le commerce de transit, ont également augmenté de manière considérable.

Cependant, des défis importants se posent.

Premièrement, le Pakistan est la principale voie d'acheminement de l'aide humanitaire vers l'Afghanistan. Toutefois, le plan de réponse humanitaire, qui vise à aider 21,3 millions d'Afghans, reste amplement sous-financé, seuls 35 % des financements ayant été reçus. Nous espérons que les États donateurs répondront généreusement à l'appel lancé par le Secrétaire général pour aider les personnes démunies en Afghanistan.

Deuxièmement, l'économie afghane demeure fragile, principalement en raison de problèmes de liquidité, d'un système bancaire dysfonctionnel et de flux de trésorerie irréguliers, sans aucune protection contre le financement du terrorisme. La contrebande vers le Pakistan par l'intermédiaire du commerce de transit a également constitué un problème majeur, que nous avons désormais réglé. Le Pakistan appuie l'exécution rapide des projets de reconstruction et de connectivité régionale en Afghanistan.

Troisièmement, alors que la culture de l'opium a chuté de 95 %, il faut de toute urgence appuyer d'autres cultures agricoles, afin de préserver les moyens de subsistance des agriculteurs et d'éviter que les progrès réalisés ne soient réduits à néant.

Toutefois, les deux questions à l'égard desquelles le Gouvernement intérimaire afghan doit s'acquitter de ses obligations sont, premièrement, les restrictions qui ont été

imposées au droit des femmes et des filles à l'éducation et au travail. Ces ordonnances doivent être annulées. Il est possible de trouver certaines solutions pragmatiques. Le Pakistan continuera d'oeuvrer à l'élaboration de ces solutions. Deuxièmement, il doit s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne la présence persistante de groupes terroristes en Afghanistan, qui constitue la menace la plus importante pour l'Afghanistan et pour l'ensemble de la région, voire du monde.

Bien que les autorités intérimaires aient fait état de certains succès dans la lutte contre Daech, le fait est qu'un certain nombre de groupes terroristes sont basés en Afghanistan et bénéficient manifestement de la protection du Gouvernement intérimaire afghan. Le Pakistan, en particulier, est confronté à une menace majeure émanant du Tehrik-eTaliban Pakistan (TTP). Le TTP et les groupes qui lui sont affiliés sont responsables d'une série d'attaques terroristes transfrontalières organisées sur notre sol, qui causent des pertes considérables parmi nos civils et nos soldats, ainsi que d'immenses dommages à nos installations militaires et autres. Rien que cette année, nous avons perdu des centaines de nos courageux soldats et civils dans ces attaques. Et la semaine dernière, un groupe affilié au TTP a perpétré une attaque odieuse contre notre personnel de sécurité à Dera Ismail Khan, qui a entraîné la perte de plus de 23 vies précieuses.

Ces attaques sont devenues plus meurtrières et plus sophistiquées depuis que les terroristes du TTP ont acquis et commencé à utiliser du matériel militaire de pointe. De toute évidence, ces armes proviennent des stocks considérables laissés dans le pays par les forces étrangères. Mais la question est de savoir comment le TTP, une organisation terroriste inscrite sur la Liste, s'est procuré ces armes. Le Pakistan exige que l'ONU, que ce soit la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ou un autre organisme, mène une enquête approfondie afin de déterminer la façon dont ces armes sont tombées entre les mains du TTP et de trouver les moyens de les récupérer. Il est clair que le TTP a reçu carte blanche pour mener des attaques transfrontalières contre les postes frontière et autres installations frontalières du Pakistan. Nous avons également des preuves irréfutables que le TTP bénéficie de l'appui de notre principal adversaire.

Le Conseil doit dynamiser les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) afin d'obtenir du Gouvernement intérimaire afghan qu'il prenne des mesures contre tous les groupes terroristes présents en Afghanistan et de donner à l'Équipe de surveillance les moyens d'analyser les progrès réalisés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en Afghanistan et

d'en informer le Comité et le Conseil. Tout processus de dialogue avec le Gouvernement intérimaire afghan doit être mené sur la base des mesures qu'il prend contre ces organisations terroristes, faute de quoi nous serons témoins de la résurgence et de la prolifération du terrorisme en provenance de l'Afghanistan, comme cela s'est produit avant le 11 septembre, menaçant non seulement la région, mais aussi le monde entier.

Le Pakistan a en effet payé un prix énorme pour ses 40 années de générosité à l'endroit de l'Afghanistan. Après 40 ans, nous continuons d'accueillir 1,4 million de réfugiés afghans enregistrés, avec peu ou pas de soutien de la part de la communauté internationale. Puisque le Gouvernement intérimaire afghan affirme que la paix a été rétablie en Afghanistan, il devrait collaborer avec le Haut-Commissaire pour les réfugiés afin de préparer le rapatriement rapide de ces réfugiés afghans.

Par ailleurs, 2,2 millions d'Afghans sont sans papiers et illégalement présents au Pakistan. Parmi eux, 700 000 sont passés au Pakistan après la prise de pouvoir des Talibans. Outre la menace que les cellules terroristes dormantes font peser sur la sécurité, nombre de ces clandestins sont impliqués dans le trafic de drogue, gèrent des mafias immobilières et commettent d'autres délits, et l'arrivée d'un si grand nombre de personnes nuit à l'économie et au marché de l'emploi du Pakistan.

Le plan actuel de rapatriement des étrangers en situation irrégulière est une contrainte inévitable pour le Pakistan, qui résulte de ses préoccupations légitimes sur les plans économique et social et en matière de sécurité. Toutefois, le plan est mis en œuvre de la manière la plus humaine possible. Il ne prévoit pas de retours forcés, sauf

pour un certain nombre de criminels afghans détenus dans nos prisons. Plus de 98 % des plus de 244 000 Afghans qui ont quitté le pays par le point de passage de Tor Kham le mois dernier l'ont fait dans le cadre d'un retour volontaire. Il en va de même de ceux qui sont passés par le point de passage de Chaman. Nous avons prévu des exceptions pour ceux qui ont une preuve d'enregistrement, pour ceux qui ont la carte de citoyenneté afghane et désormais, également pour ceux qui sont considérés comme vulnérables. Cela s'ajoute aux 60 000 personnes au moins qui attendent depuis deux ans d'être réinstallées dans des pays tiers, et nous exhortons ces pays tiers à accélérer les processus afin d'accueillir ces personnes, qu'ils ont accepté de recevoir, et d'alléger ainsi le fardeau qui pèse sur le Pakistan.

Nous espérons que l'évaluation de l'Ambassadeur Feridun Sinirlioğlu permettra au Conseil de sécurité et à toutes les parties prenantes de la communauté internationale d'adopter une feuille de route globale, à long terme et réaliste pour la normalisation de l'Afghanistan. Tout processus de dialogue avec le Gouvernement intérimaire afghan doit se fonder sur la réponse que ce dernier apporte aux préoccupations fondamentales de la communauté internationale, à savoir le respect des droits humains, en particulier les droits des femmes et des filles, l'inclusion politique et l'action pour neutraliser les organisations terroristes en Afghanistan – pas seulement Daech mais aussi le Tehrik-i-Taliban Pakistan et d'autres entités – qui menacent la sécurité des voisins de l'Afghanistan. Le Pakistan participera au format de Doha relancé par le Secrétaire général et nous espérons qu'un consensus sera dégagé sur les recommandations du rapport soumis par le Coordinateur spécial.

*La séance est levée à 12 h 10.*